

ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 6 février 2025 — Vol. 47 N° 179

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 6 février 2025 — Vol. 47 N° 179

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	8187
Sensibiliser la population à la cardiopathie congénitale	
Mme Shirley Dorismond	8187
Rendre hommage à M. Deodoro Rodriguez	
Mme Sona Lakhoyan Olivier	8187
Rendre hommage à M. Marcel Bonin	
M. François St-Louis	8187
Saluer le travail des organismes communautaires de loisirs et de sports de la circonscription de Rosemont	
M. Vincent Marissal	8188
Souligner les Journées de la persévérance scolaire	
M. Mario Asselin	8188
Souligner le travail d'organismes de la circonscription de Robert-Baldwin dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs	
Mme Brigitte B. Garceau	8188
Souligner le 200e anniversaire de la ville de Huntingdon	
Mme Carole Mallette	8188
Dénoncer les lacunes dans les services de transport aérien régional	
M. Joël Arseneau	8189
Souligner le 25e anniversaire de Partajoie Sainte-Julie	
Mme Suzanne Roy	8189
Souligner le 30e anniversaire de l'Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan	
M. Yves Montigny	8189
Souligner l'importance du Port de Sept-Îles	
Mme Kateri Champagne Jourdain	8190
Souligner le travail de l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau	
M. Mathieu Lacombe	8190
Présentation de projets de loi	8190
Projet de loi n° 90 — Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux	8190
M. Mathieu Lacombe	8191
Mise aux voix	8191
Dépôt de documents	8191
Dépôt de pétitions	8191
Accélérer la construction d'unités des urgences et des soins intensifs ainsi que d'un bloc opératoire modernes au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos	8191
Autoriser la transformation des dépouilles par terramation	8192
Accélérer la construction d'unités des urgences et des soins intensifs ainsi que d'un bloc opératoire modernes au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos	8192
Questions et réponses orales	8192
Réorganisation du système de santé	
M. Marc Tanguay	8193
M. Christian Dubé	8193
M. Marc Tanguay	8193
M. Christian Dubé	8193
M. Marc Tanguay	8194
M. Christian Dubé	8194
M. Marc Tanguay	8194
M. Christian Dubé	8194

Table des matières (suite)

Réorganisation du système de santé	
M. André Fortin	8195
M. Christian Dubé	8195
M. André Fortin	8195
M. Christian Dubé	8195
M. André Fortin	8195
M. Christian Dubé	8196
Plan de lutte contre l'itinérance	
Mme Elisabeth Prass	8196
M. Lionel Carmant	8196
Mme Elisabeth Prass	8196
M. Lionel Carmant	8197
Mme Elisabeth Prass	8197
M. Lionel Carmant	8197
État de vétusté de l'Hôpital Sainte-Croix	
M. André Fortin	8197
M. Christian Dubé	8197
M. André Fortin	8198
M. Christian Dubé	8198
M. André Fortin	8198
M. Christian Dubé	8198
État de vétusté du parc immobilier dans le réseau de la santé et des services sociaux	
M. Vincent Marissal	8199
M. Christian Dubé	8199
M. Vincent Marissal	8199
M. Jonatan Julien	8199
M. Vincent Marissal	8200
M. Jonatan Julien	8200
Protection des droits des locataires	
M. Andrés Fontecilla	8200
Mme France-Élaine Duranceau	8200
M. Andrés Fontecilla	8201
Mme France-Élaine Duranceau	8201
M. Andrés Fontecilla	8201
Mme France-Élaine Duranceau	8201
Réorganisation du système de santé	
M. Pascal Paradis	8201
M. Lionel Carmant	8202
M. Pascal Paradis	8202
M. Lionel Carmant	8202
M. Pascal Paradis	8202
M. Lionel Carmant	8203
Plan de lutte contre l'itinérance	
M. Guillaume Cliche-Rivard	8203
M. Lionel Carmant	8203
M. Guillaume Cliche-Rivard	8203
M. Lionel Carmant	8204
M. Guillaume Cliche-Rivard	8204
M. Lionel Carmant	8204
Frais associés à la collecte sélective	
Mme Virginie Dufour	8204
M. Benoit Charette	8205
Votes reportés	8205
Motion d'amendement à la motion proposant que l'Assemblée exige que Santé Québec rende public le plan complet des compressions budgétaires dans le réseau de la santé	8205
Motion principale	8205

Table des matières (suite)

Motions sans préavis	8206
Exprimer l'inquiétude de l'Assemblée face aux résultats de l'étude du Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale concluant à une hausse de l'intolérance chez les jeunes envers les membres de la communauté LGBTQ	8206
Mise aux voix	8207
Souligner la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines	8207
Mise aux voix	8207
Avis touchant les travaux des commissions	8208
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	8208
Affaires du jour	8208
Projet de loi n° 88 — Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	8208
M. Jean Boulet	8208
Mme Madwa-Nika Cadet	8209
Mise aux voix	8210
Projet de loi n° 81 — Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	8210
Mme Désirée McGraw (suite)	8211
Mme Sona Lakhoyan Olivier	8212
Vote reporté	8214
Débats de fin de séance	8214
Impact sur les emplois dans le secteur manufacturier d'éventuels tarifs douaniers sur les exportations vers les États-Unis	
Mme Madwa-Nika Cadet	8214
M. Éric Caire	8215
Mme Madwa-Nika Cadet (réplique)	8216
Plan de lutte contre l'itinérance	
Mme Elisabeth Prass	8216
M. Lionel Carmant	8217
Mme Elisabeth Prass (réplique)	8218
Ajournement	8218

Le jeudi 6 février 2025 — Vol. 47 N° 179

(Neuf heures quarante minutes)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Bon jeudi. Vous pouvez vous asseoir.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Donc, nous commençons nos travaux, aux affaires courantes, à la rubrique des déclarations de députés, et je cède la parole immédiatement à Mme la députée de Marie-Victorin.

Sensibiliser la population à la cardiopathie congénitale

Mme Shirley Dorismond

Mme Dorismond : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Cette année, Coeur et AVC veut sensibiliser la population à une cause qui m'est très chère, celle de la maladie cardiaque congénitale.

Notons que les personnes atteintes d'une cardiopathie congénitale ont un risque élevé de développer d'autres problèmes cardiaques, cérébraux et cognitifs. Sachez qu'aujourd'hui plus de personnes survivent à la maladie et elles vivent plus longtemps qu'auparavant. Neuf bébés sur 10 nés avec cette malformation survivent désormais jusqu'à l'âge adulte. Les avancées sont encourageantes, mais il reste beaucoup de travail à faire afin d'accroître la qualité de vie des personnes touchées.

Merci à tous ceux et celles impliqués dans les recherches, à tous les professionnels de la santé qui accompagnent et prennent soin de ces personnes.

Et je veux saluer Coeur et AVC, qui sont dans nos tribunes aujourd'hui. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, nous allons poursuivre avec Mme la députée de Chomedey.

Rendre hommage à M. Deodoro Rodriguez

Mme Sona Lakhoyan Olivier

Mme Lakhoyan Olivier : Aujourd'hui, je tiens à rendre hommage à M. Deodoro Rodriguez, un homme dont dans l'engagement passionné, au sein de l'Association hispanophone de Laval, a profondément marqué notre communauté au fil des années.

Né à Iquitos, au Pérou, M. Rodriguez a découvert Montréal en 1967, lors de l'Exposition universelle, où il représentait fièrement son pays. Puis, dès 1995, M. Rodriguez a consacré son temps et son énergie à partager et à faire rayonner le riche patrimoine culturel latino-américain non seulement auprès des résidents d'ici, mais aussi auprès des immigrants, qui ont trouvé en lui un guide et un pont entre leurs racines et leur nouvelle vie. Grâce à son implication sans faille, il a su mettre en place des événements et des activités marquants, tels que le festival hispanophone de Laval.

Ainsi, M. Rodriguez, merci du fond du coeur pour votre engagement et pour tout ce que vous avez apporté à notre communauté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à céder la parole à M. le député de Joliette.

Rendre hommage à M. Marcel Bonin

M. François St-Louis

M. St-Louis : Merci, Mme la Présidente. Ancien joueur du Canadien de Montréal et surnommé «l'ours de Joliette», Marcel Bonin nous a quittés le 19 janvier dernier. Ce grand homme aura su laisser son empreinte non seulement dans le monde du hockey professionnel, mais aussi dans le milieu scolaire joliettain. Son implication sur la glace et son esprit d'équipe ont fait de lui un membre des plus respectés de la grande famille du Canadien.

Né le 8 septembre 1931, il fera ses débuts dans la Ligue nationale avec les Red Wings de Détroit, où il remportera une première coupe Stanley. Après une saison chez les Bruins, il joindra la Sainte-Flanelle, avec qui il participera à la conquête de trois autres coupes Stanley, entre 1957 et 1962. Son héritage perdurera à travers les souvenirs de ses performances sportives et à travers l'impact qu'il a eu sur ceux qui ont eu le privilège de le côtoyer.

Mme la Présidente, c'est donc au nom de tous les Joliettains et Joliettains et en mon nom personnel que je souhaite offrir mes plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Bonin. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. M. le député de Rosemont, à vous la parole.

**Saluer le travail des organismes communautaires de loisirs
et de sports de la circonscription de Rosemont**

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Merci, Mme la Présidente. Alors, je souhaite rendre hommage à quelques groupes communautaires qui s'occupent du loisir chez les jeunes, dans Rosemont : Service des loisirs Angus-Bourbonnière, dit le SLAB, Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont, Hockey mineur Rosemont—Petite-Patrie, Club de soccer Montréal-Centre, Club de patinage artistique de Rosemont, Club de pickleball de Rosemont, Club de handball de Rosemont. Je pourrais en nommer beaucoup d'autres, Mme la Présidente.

La raison pour laquelle j'ai choisi ce sujet, ce matin, c'est pour faire un appel à tous, ici, députés et ministres, un appel de bonne foi pour qu'on soit capables de régler le litige qu'il y a en ce moment pour l'utilisation des installations sportives en milieu scolaire. C'est important pour le milieu qu'on soit capables de régler cette question-là. Je crois qu'avec de la bonne foi, puisque tout le monde veut que les jeunes fassent du sport et participent... je crois que tout le monde comprend que, ces installations, nous les avons payées et nous devrions pouvoir les utiliser. Alors, j'en appelle ici à la collaboration de tout le monde, parce que l'été s'en vient, puis on va en avoir besoin pour les camps de jour. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec M. le député de Vanier-Les Rivières.

Souligner les Journées de la persévérance scolaire

M. Mario Asselin

M. Asselin : Merci. Encore une fois, cette année, et je suis très fier, Mme la Présidente, de souligner les Journées de la persévérance scolaire, qui se dérouleront la semaine prochaine, du 10 au 14 février.

Ces journées visent à prouver... à dire à nos jeunes que la persévérance à l'école fait toute la différence.

Étant moi-même issu du monde de l'éducation, je suis bien placé pour savoir qu'à tous les niveaux, la persévérance scolaire et la réussite des jeunes, c'est l'affaire de tous. Enseignants, directions, professionnels, entraîneurs et parents, vous avez un rôle à jouer sur la réussite éducative de nos élèves.

Je tiens à saluer et féliciter l'ensemble des intervenants et les élèves de Vanier-Les Rivières partout, dans nos 14 écoles primaires. J'irai d'ailleurs visiter les quatre écoles secondaires ainsi que le CFP de Québec et l'EMOICQ, école de construction, pour remettre des certificats aux élèves.

Bonnes Journées de la persévérance scolaire à tous!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Maintenant, nous poursuivons avec Mme la députée de Robert-Baldwin.

**Souligner le travail d'organismes de la circonscription de Robert-Baldwin
dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs**

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Merci, Mme la Présidente. Dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, il est essentiel de reconnaître et de valoriser les contributions inestimables des communautés noires à la société québécoise.

Je tiens à souligner particulièrement le 25^e anniversaire de Playmas Montréal, une organisation qui apporte fierté et espoir à la communauté noire de Montréal avec sa fondatrice, Mme Gemma Raeburn-Baynes, qui réside dans ma circonscription.

Je tiens également à mettre en lumière deux organisations exceptionnelles de la communauté noire dans ma circonscription, l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île, WIBCA, et Ouverture avec les Arts.

WIBCA's president, Joan Lee, and founder of Ouverture with the Arts, Akilah Newton, are not only compassionate women and true blazers in our community, but they are leaders in advocating and providing programs which promote diversity and inclusion.

Thank you for your immeasurable contributions to our community and for enriching our lives.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à céder la parole à Mme la députée de Huntingdon.

Souligner le 200^e anniversaire de la ville de Huntingdon

Mme Carole Mallette

Mme Mallette : Mme la Présidente, cette année marque un moment historique pour notre communauté, le 200^e anniversaire de la ville de Huntingdon. Deux siècles d'histoire, de traditions et de progrès ont façonné notre ville en un lieu où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir.

Fondée en 1825, Huntingdon s'est développée grâce à l'esprit pionnier de ses bâtisseurs et à la résilience de ses habitants. D'une petite communauté agricole à une ville dynamique, elle a su conserver son caractère chaleureux tout en évoluant avec son époque.

Mme la Présidente, ce bicentenaire est l'occasion de célébrer ceux qui ont contribué à son essor : les familles qui y vivent depuis des générations, les entrepreneurs qui stimulent l'économie locale, les bénévoles qui animent la vie communautaire et tous ceux qui, par leur engagement, assurent un avenir prometteur à notre ville. À travers les activités organisées cette année, nous rendons hommage à notre passé tout en regardant vers l'avenir.

Joyeux anniversaire, joyeux 200e! Que les générations futures continuent d'écrire son histoire avec fierté et passion.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Je cède la parole à M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

Dénoncer les lacunes dans les services de transport aérien régional

M. Joël Arseneau

M. Arseneau : Mme la Présidente, je me lève aujourd'hui au nom des gens de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et de toutes ces régions qui dépendent du transport aérien.

Depuis lundi, un nouveau programme visant à stimuler l'achalandage dans le transport aérien est en vigueur, et déjà il a du plomb dans l'aile.

En gros, le dé plafonnement des tarifs fait monter les prix un peu partout au Québec. Depuis 2022, le Programme d'accès aérien aux régions avait plafonné à 500 \$ les tarifs et n'a pas atteint ses objectifs de stimuler la demande. L'offre de services en région a même été réduite dans plusieurs destinations. Comment en sera-t-il autrement aujourd'hui en augmentant, parfois significativement, les tarifs?

Je déplore aussi l'abolition du soutien ciblé aux populations des régions en vigueur depuis 1989 et le choix de subventionner plutôt tous les voyageurs, d'où qu'ils viennent, y compris de l'étranger. C'est une perte d'acquis pour les régions, un pari coûteux et risqué. J'en appelle aujourd'hui au gouvernement à se ressaisir et à mettre en oeuvre un vrai plan global qui assure le transport aérien fiable, abordable et pérenne pour les régions du Québec.

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Verchères.

Souligner le 25e anniversaire de Partajoie Sainte-Julie

Mme Suzanne Roy

Mme Roy (Verchères) : Merci, Mme la Présidente. Je tiens à souligner aujourd'hui les 25 ans de Partajoie, un organisme qui soutient les familles de Sainte-Julie en leur offrant des denrées alimentaires essentielles et un appui précieux.

Partajoie, c'est un milieu où les bénévoles de grand coeur se mobilisent pour offrir écoute, réconfort, solidarité à ceux qui en ont le plus besoin.

Je souhaite remercier et féliciter toutes les personnes qui ont consacré leur temps, leur énergie et leur générosité pour faire de Partajoie ce qu'il est aujourd'hui.

Un merci tout spécial à Mme Jocelyne Manseau, la présidente de l'organisme, pour son dévouement et son engagement exemplaires.

Joyeux 25e anniversaire! Que votre mission continue de rayonner, d'inspirer et de faire une différence pour de nombreuses années à venir.

Merci à tous les généreux bénévoles. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Sans plus tarder, M. le député de René-Lévesque, à vous la parole.

Souligner le 30e anniversaire de l'Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan

M. Yves Montigny

M. Montigny : Merci, Mme la Présidente. Les gestes banals du quotidien représentent tout un défi pour une personne vivant avec un handicap visuel, et c'est, entre autres, pour cette raison que l'Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan a vu le jour en octobre 1994.

Il y a 30 ans, les fondateurs, qui étaient conscients qu'ils n'étaient pas seuls à vivre avec ce handicap, ont alors entrepris des démarches pour mettre sur pied un organisme communautaire venant en aide aux personnes aveugles et malvoyantes qui ont besoin de briser l'isolement.

Regrouper les membres afin de les informer des ressources et des services auxquels ils ont droit fait partie des objectifs de l'organisme. Ils offrent également du soutien aux proches et proposent un éventail d'outils pour favoriser le maintien à domicile, dans le but d'améliorer leur qualité de vie et de les aider à s'épanouir dans leur autonomie.

Félicitations pour votre 30e anniversaire!

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Duplessis.

Souligner l'importance du Port de Sept-Îles

Mme Kateri Champagne Jourdain

Mme Champagne Jourdain : «Kuei, kuei.» Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je souhaite reconnaître le rôle crucial que le Port de Sept-Îles joue pour l'économie de la Côte-Nord, du Québec et du Canada.

Notre joyau de la belle baie de Sept-Îles est le premier port minéralier en Amérique du Nord, le deuxième port canadien pour son volume annuel d'activité et a été reconnu meilleur port spécialisé dans le vrac par le prestigieux IBJ Awards, en Belgique.

Pionnier sur le Saint-Laurent, le Port de Sept-Îles a implanté le premier observatoire de veille environnementale de son écosystème marin et une chaire de recherche avec l'Université Laval sur les écosystèmes côtiers et les activités portuaires.

Avec son record de 38,5 millions de tonnes de marchandises transbordées, le Port de Sept-Îles témoigne du dynamisme économique de ma région.

2024 aura été une année de célébration pour le Port de Sept-Îles, qui soulignait 25 ans d'autonomie portuaire. Aujourd'hui, ce sont les Nord-Côtiers qui, chaque jour, contribuent au succès de cette organisation, que je félicite avec fierté. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Donc, M. le député de Papineau, à vous la parole.

Souligner le travail de l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau

M. Mathieu Lacombe

M. Lacombe : Mme la Présidente, je souhaite souligner le travail réalisé par un organisme de ma circonscription, l'Association des personnes handicapées de Papineau.

Fondée en 1977, elle offre des services pour contrer l'isolement social en proposant aux personnes qui vivent avec un handicap et à leurs proches des activités éducatives, sensorielles, culturelles, sportives et d'intégration sociale. Basée à Saint-André-Avellin, elle dessert une soixantaine d'usagers de la Petite-Nation, grâce à son centre de jour et son camp estival, mais, plus largement, l'Outaouais en entier, par l'entremise de répit à domicile, qui est offert à de nombreuses familles aidantes naturelles.

Menée par... de main de maître par sa directrice générale, Céline Deschambault, l'association peut compter sur plus d'une vingtaine d'employés dévoués et sur une équipe de bénévoles avec la main sur le coeur. Parmi eux, Suzie Bélanger, la doyenne des lieux, compte un impressionnant total de 31 années de service.

À Mmes Deschambault et Bélanger mais aussi à l'ensemble de l'équipe, au nom des citoyens de Papineau, je vous dis tout simplement merci pour votre travail. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Ceci met fin à la rubrique de déclarations de députés. Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 55)

(Reprise à 10 h 05)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. Messieurs dames les députés, nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir. Nous poursuivons les affaires courantes. Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles. Nous fermons les portes.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Bonjour, Mme la Présidente. Je vous demande d'appeler l'article a du feuillet.

Projet de loi n° 90

La Présidente : À l'article a du feuillet, M. le ministre de la Culture et des Communications présente le projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux. M. le ministre.

M. Mathieu Lacombe

M. Lacombe : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce projet de loi qui reconnaît le hockey sur glace comme sport national du Québec. Il fait du premier samedi de février la Journée nationale du hockey sur glace.

Le projet de loi modifie par ailleurs la Loi sur le patrimoine culturel pour y inclure la notion de référent culturel national. Il définit cette notion en précisant notamment qu'un tel référent doit être reconnu par la loi. Il donne de plus au ministre le pouvoir d'octroyer des subventions et de conclure des ententes dans le but de favoriser la connaissance ou la mise en valeur des référents culturels nationaux.

Enfin, le projet de loi reconnaît le hockey sur glace comme référent culturel national.

Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Et je reconnais le leader de l'opposition officielle. Oui, monsieur.

M. Derraji : Oui, Mme la Présidente, on va prendre connaissance du projet de loi, et, si nous jugeons que c'est important de faire des demandes de consultations particulières, on ne va pas se gêner. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Est-ce que l'Assemblée accepte... Oui, M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : Mme la Présidente, à mon tour, on aimerait, sous réserve, avoir potentiellement des consultations. Et, comme c'est notre sport national, on aura peut-être aussi des équipes nationales. On compte sur la CAQ là-dessus.

Mise aux voix

La Présidente : Alors, est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi? Adopté.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Et, à nouveau, Mme la Présidente, je dépose la réponse à la question inscrite au feuillet le 3 décembre 2024 par le député de Saint-Jérôme. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, Mme la députée d'Abitibi-Ouest.

Accélérer la construction d'unités des urgences et des soins intensifs ainsi que d'un bloc opératoire modernes au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos

Mme Blais (Abitibi-Ouest) : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 16 101 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a prioritairement requis la construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire du Centre régional de traumatologie, au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos;

«Considérant que les trois députés de l'Abitibi-Témiscamingue supportent unanimement ce projet de construction;

«Considérant que les cinq préfets des cinq MRC de la région ont reconnu l'importance et l'urgence à réaliser ce projet de construction;

«Considérant que quatre-vingt-quinze pour cent des chirurgies requises sont dispensées en Abitibi-Témiscamingue;

«Considérant que les délais actuels du projet portent préjudice à la viabilité et à la qualité des services de santé en Abitibi-Témiscamingue;

«Considérant que la région de l'Abitibi-Témiscamingue désire poursuivre sa contribution à la richesse économique du Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de faire diligence à la construction de l'urgence, des soins intensifs [...] du bloc opératoire du Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos.»

Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. Je reconnais maintenant le député de Saint-Jérôme.

Autoriser la transformation des dépouilles par terramation

M. Chassin : Merci, Mme la Présidente. Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 84 pétitionnaires, dont un en particulier à qui je pense. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le choix de la méthode pour disposer de sa propre dépouille après sa mort devrait être le choix de chacun;

«Considérant que la terramation est une option financièrement accessible et écologique à faibles émissions de gaz à effet de serre, qui transforme les dépouilles en sol fertile ou humus;

«Considérant qu'il s'agit d'une option conceptuellement assez proche de l'enterrement qui pourrait accommoder les gens de diverses croyances pour qui la crémation est à éviter;

«Considérant que sept États américains ont déjà approuvé cette pratique, dont les États de New York, de la Californie et du Vermont;

«Considérant que les trois options existantes au Québec présentent des désavantages :

«L'enterrement étant un processus énergivore, coûteux et exigeant un espace attribué;

«La crémation impliquant de brûler du gaz naturel; et

«L'aquamation requérant des équipements dispendieux pour les entreprises de services funéraires;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«Que l'option de la terramation des dépouilles soit autorisée au Québec;

«Que tout service funéraire souhaitant offrir cette option ait un cadre simple et clair pour la mettre en place; et

«Quant au principe général, que les méthodes pour disposer de sa propre dépouille après la mort, ou de celle d'un proche n'ayant pas exprimé de préférence, soient autorisées a priori plutôt que d'avoir à obtenir une autorisation préalable du gouvernement.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

• (10 h 10) •

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé.

J'ai reçu une demande de Mme la députée d'Abitibi-Ouest pour la présentation d'une pétition non conforme. Y a-t-il consentement pour la présentation de cette pétition? Consentement. Mme la députée d'Abitibi-Ouest.

Accélérer la construction d'unités des urgences et des soins intensifs ainsi que d'un bloc opératoire modernes au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos

Mme Blais (Abitibi-Ouest) : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 9 665 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le Centre [...] de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a prioritairement requis la construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire du Centre régional de traumatologie, au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos;

«Considérant que les trois députés de l'Abitibi-Témiscamingue supportent unanimement ce projet de construction;

«Considérant que les cinq préfets des cinq MRC de la région ont reconnu l'importance et l'urgence à réaliser ce projet de construction;

«Considérant que quatre-vingt-quinze pour cent des chirurgies requises sont dispensées en Abitibi-Témiscamingue;

«Considérant que les délais actuels du projet portent préjudice à la viabilité et à la qualité des services de santé en Abitibi-Témiscamingue;

«Considérant que la région de l'Abitibi-Témiscamingue désire poursuivre sa contribution à la richesse économique du Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de faire diligence à la construction de l'urgence, des soins intensifs [...] du bloc opératoire au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales seront tenus les votes reportés sur la motion de M. le député des Îles-de-la-Madeleine débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition et sur la motion d'amendement de M. le leader du deuxième groupe d'opposition à la motion précitée.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de réponses et de questions orales, et je cède maintenant la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Réorganisation du système de santé**M. Marc Tanguay**

M. Tanguay : Mme la Présidente, la CAQ ne s'occupe pas de notre monde, la CAQ a abandonné les Québécoises et Québécois, notamment dans le réseau de la santé. Santé Québec, on le sait, c'est clair, c'est évident, c'est une agence de recouvrement. Son premier mandat, c'est de couper 1,5 milliard de dollars durant les quatre mois derniers de l'exercice financier.

En décembre dernier, le ministre de la Santé disait, quant à ces coupes de 1,5 milliard : C'est non négociable. En janvier, le même ministre de la Santé disait, quant à ces coupes de 1,5 milliard : C'est difficile mais pas impossible. Jeudi dernier, il a affirmé, et je le cite : «Il n'y a jamais personne qui a demandé à Santé Québec de couper 1,5 milliard.» Fin de la citation. On avait tous mal compris, Mme la Présidente. Confusion. Pendant ce temps-là, ça coupe. C'est qui, le patron? Il est où, le patron, Mme la Présidente? Le premier ministre se déresponsabilise.

Ce matin, impact majeur des coupures, lettre ouverte dans *La Presse*, six médecins spécialistes, je les cite : «Vos décisions malmènent le réseau et laisseront des séquelles pour des années.» Voici quelques conséquences : dans les salles d'opération, ces stimulateurs sont devenus non fiables et fonctionnent de façon intermittente. Le processus d'appel d'offres pour les remplacer a été interrompu en raison des coupes sur ordre du gouvernement.

Qui dit vrai? Que se passe-t-il? C'est qui, le patron? Il est où, le patron?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, sur un ton très constructif, ce matin, Mme la Présidente, j'apprécie beaucoup la question de l'opposition. Je voudrais juste exprimer ma surprise que ce genre de question là vienne du Parti libéral, qui a fait des coupures, de réelles coupures, en santé, lors de sa participation, dans les années 2014-2015, 2015-2016, 2017-2018, qui a fait qu'on a retrouvé un système de santé qui avait été sous-investi. Je trouve ça intéressant que ça vienne du Parti libéral.

Maintenant, nous, ce qu'on a fait, depuis plusieurs années, depuis six ans, c'est qu'on a réinvesti dans le réseau de la santé. On a réinvesti, on est passés d'une dépense approximative de 40 milliards à 60 milliards. Pendant ce temps-là, on a passé la pandémie. Pendant ce temps-là, on a des augmentations du nombre de personnes, le nombre de Québécois de qui on doit s'occuper.

Alors, moi, j'aimerais, et je le demande souvent, que le Parti libéral essaie de se sortir un peu de la politique...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...quand on parle, en santé. Et j'y reviendrai, Mme la Présidente. Merci beaucoup.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Le ministre de la Santé dit... il aimerait ça que le Parti libéral se sorte de la politique. Nous autres, on aimerait ça que le ministre de la Santé s'implique dans son réseau, parce que, pendant que ça coupe, ça coupe, ça coupe, il dit : Je n'ai jamais demandé ça à personne et il nie l'évidence.

Lettre ouverte, médecins spécialistes, je continue : «Les radiologistes ne parviennent plus à répondre à leurs collègues en oncologie parce que le personnel qui donne les rendez-vous a été coupé et non remplacé.» Fin de la citation.

C'est nié par le ministre, par le premier ministre. C'est qui, le patron? Il est où, le patron?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bon, Mme la Présidente, là, j'ai expliqué pourquoi le Parti québécois... le Parti libéral fait cette démonstration-là. Mais c'est pareil, mais c'est pareil. Mme la Présidente, ce que j'aimerais dire, ce que j'aimerais dire, Mme la Présidente, c'est qu'on est en ce moment dans une période de transformation du réseau de la santé. On n'a pas eu peur d'investir, mais on n'a surtout pas eu peur de poser certains gestes. On a fait beaucoup de gestes, au cours des six dernières années, qui commencent à porter fruit, mais il en reste d'autres à faire. Je pense juste, entre autres, aux négociations avec les médecins, d'ailleurs que je salue, il y en a plusieurs qui sont dans l'estrade aujourd'hui. Je dirais, Mme la Présidente...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...je pense qu'on va continuer à faire ce que les Québécois nous demandent, c'est de poser des gestes pour transformer le réseau.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, le ministre de la Santé parle de période de transformation; nous, on parle de période d'abandon. Les impacts des coupures sont tangibles. Je poursuis. Lettre des médecins spécialistes ce matin dans *La Presse* : «Aux soins intensifs, le manque de ressources nous empêche de prendre en charge les patients critiques qui ont besoin de nos équipes ici et maintenant.» Ce sont des coupes réelles qui sont niées par le ministre de la Santé, Mme la Présidente. Ça a-tu du bon sens?

C'est qui, le patron? Il est où, le patron?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : ...le ton, je pense que les Québécois l'apprécient aussi. Mme la Présidente, dans... Mme la Présidente, dans certaines situations...

Des voix : ...

M. Dubé : Mme la Présidente, merci. Toujours un plaisir de discuter avec vous. Très sensible à la situation particulière dans certains hôpitaux. Mais ce que j'aimerais dire, qu'on a demandé à Santé Québec, c'est de trouver un équilibre entre la bonne gestion des finances publiques, mais aussi d'être sensible à la situation particulière dans certaines régions. C'est un équilibre qui n'est pas toujours facile à trouver, surtout quand il y a eu un désinvestissement. Mais on a commis des sommes très importantes puis on va continuer à faire ce travail-là avec la collaboration de Santé Québec.

La Présidente : Et troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Le ministre réfère à ce qu'ils ont commis. Ce qu'ils ont commis, c'est une... leur propre déresponsabilisation. Ce qu'ils ont commis, Mme la Présidente, c'est des coupures qui affectent la santé, à tous les jours, des Québécoises et Québécois qui ont travaillé toute leur vie, qui ont payé leurs taxes et impôts, et l'État est absent, l'État est absent de sa mission fondamentale de donner les soins de première ligne, les soins vitaux à la population. La population est abandonnée, puis, pendant ce temps-là, il s'obstine : Je n'ai jamais demandé de coupures, Mme la Présidente.

On le voit, le patron n'est pas là, le patron est absent.

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Écoutez, Mme la Présidente, là, je veux juste revenir sur le ton. Ça fait plusieurs années que je... plusieurs années... Mme la...

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement, je vais vous écouter. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : 32, Mme la Présidente. Écoutez, le chef de l'opposition officielle joue dans un mauvais théâtre, ici, là. On pense qu'il est capable de faire mieux puis d'être respectueux envers ses collègues ici.

La Présidente : Bon, je vais trancher. Je vous appelle à demeurer respectueux. Il y a un article 32 qui vous demande d'être respectueux des uns avec les autres, c'est le décorum. Il n'y a qu'une personne qui avait le droit de parler, c'était le ministre qui répondait à la question. Alors, j'entendais du bruit de ce côté-là. S'il vous plaît, on respecte le décorum et on écoute en silence les réponses, tout comme on écoute en silence les questions. Poursuivons.

M. Dubé : Mme la Présidente, j'ai entendu toutes sortes de choses, au cours des dernières années, de l'opposition. Moi, ce que j'écoute, c'est les Québécois, puis les Québécois nous demandent de faire les changements qu'on est en train de faire. C'est sûr qu'on a différentes réactions. C'est ça, la gestion du changement, Mme la Présidente. Je l'ai dit souvent. On a une mission qui est très claire, c'est d'améliorer l'accès, et ça, ça demande un ensemble de gestes. On en fait encore, un geste, aujourd'hui, on est en commission parlementaire pour parler de l'accès aux médecins.

• (10 h 20) •

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : Mme la Présidente, on va continuer à faire le travail qu'on fait. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Pontiac.

Réorganisation du système de santé

M. André Fortin

M. Fortin : Ces réponses-là, Mme la Présidente, elles sont aussi surréalistes que le débat de deux heures qu'on a eu hier, où le ministre de la Santé et les députés de la CAQ ont insisté pour dire qu'il n'y avait pas de coupures dans le réseau de la santé puis que tout le monde, ici, qui n'était pas caquiste dénigrait le personnel en santé en dénonçant ce qui se passe dans le réseau.

Bien, vous savez quoi? Le personnel, en santé, il n'est pas d'accord avec le ministre. Ce matin, ils sont sortis sur la place publique pour dire qu'il y a... pour dénoncer les coupes à l'aveugle dans le réseau de la santé. Ils ont partagé, Mme la Présidente, qu'ils doivent faire des chirurgies complexes de cancer avec de l'équipement qui ne fonctionne pas. Puis qu'est-ce que le gouvernement de la CAQ a fait en réponse? Bien, ils ont annulé l'appel d'offres pour remplacer cet équipement-là, Mme la Présidente.

Les soins à domicile, les mammographies, les salles d'urgence, les programmes de santé mentale, la direction de la protection de la jeunesse, ce n'était pas assez? Est-ce qu'il fallait vraiment que le gouvernement de la CAQ s'en prenne aux patients atteints de cancer?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : La discussion continue, puis je vais continuer avec la même approche, Mme la Présidente. Je répète, ce qu'on a demandé à Santé Québec, qui est arrivé pas il y a trois ans, là, qui est arrivé il y a moins de six mois, lorsqu'ils sont arrivés nous avons dit : Vous venez de prendre connaissance, on prend connaissance qu'il y a une situation où il y a un non-respect des budgets, il y a des dépassements dans vos budgets. Est-ce qu'on peut trouver des solutions, au cours des prochains mois, pour être capables de minimiser, d'un côté, l'impact sur les services, mais tout en respectant la capacité de payer des Québécois? C'est ça qu'on a demandé à Santé Québec de faire.

L'opposition peut appeler ça comme ils veulent. Moi, ce n'est pas ça, mon enjeu. Mon enjeu, c'est de faire la bonne chose dans le réseau. Et, je pense, Mme la Présidente, quand on donne une marge de manoeuvre à des gestionnaires, de se sortir, justement, des interventions politiques, moi, je fais confiance aux gens de Santé Québec de trouver l'équilibre, de s'ajuster aux besoins et de continuer à faire le travail, qui n'a jamais été fait avec les anciens gouvernements, c'est-à-dire d'avoir le courage de transformer le réseau. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Le ministre peut parler de politique, là, moi, je vais lui parler de la réalité des patients. Pensez à ça deux secondes. Vous êtes atteint de cancer, c'est le pire moment de votre vie, c'est le moment le plus stressant pour votre famille, pour vos proches. Votre oncologue, votre médecin, demande des examens pour ajuster vos traitements, mais il n'y a pas de suivi parce que le personnel qui donne des rendez-vous a été coupé ou non remplacé. C'est un cauchemar pour les patients. Vous ne pouvez pas nous dire que c'est de la bonne gestion, que c'est minimiser l'impact sur les patients, ça.

La Présidente : M. le député, je vous rappelle que vous vous adressez à la présidente. La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Ce qui est intéressant, Mme la Présidente, c'est qu'on passe d'un sujet à l'autre, puis je vais essayer de garder ça très, très simple pour comprendre où est-ce qu'on s'en va avec tout ça. D'un côté, on a demandé des gestes très concrets à Santé Québec, très concrets, que je viens d'expliquer, d'avoir cet équilibre-là. En même temps, on a d'autres négociations qui ont cours, entre autres avec les médecins, entre autres avec les médecins, où on leur a demandé de favoriser l'accès. Alors, oui, on a investi énormément dans notre personnel. Vous savez, là, les conventions collectives qu'on a signées avec la FIQ. On en a fait, des gestes. Mais il nous en reste d'autres à faire pour être sûrs que l'accès est fait dans l'ensemble du réseau.

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : Puis moi, j'espère qu'on pourra avoir une solution avec nos médecins au cours des prochains mois. Merci.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Je lui parle du patient; lui, il nous parle de politique puis de négociations. La réalité, là, c'est que la commande de 1,5 milliard, elle vient du gouvernement de la CAQ et du ministre de la Santé. Et les gestionnaires, ils n'ont plus aucune idée quoi faire. Le P.D.G. du CISSS de la Gaspésie, qui a déjà coupé 10 millions, est sorti hier pour dire : Je

n'arriverai pas à l'objectif des 40 millions, je ne sais plus quoi faire. Citation : «S'il faut aller plus loin, il va falloir nous dire comment, parce qu'on ne trouve plus.»

Qu'est-ce qu'ils doivent faire, M. le ministre... Mme la Présidente?

La Présidente : Voilà. La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Alors, non, j'avais compris que je répondais à vous, Mme la Présidente. Pour moi, c'est très clair. Je l'ai dit hier, quand on a eu une motion du mercredi, je l'ai dit. Écoutez, vous me dites, du côté de l'opposition, que les gestionnaires ne savent pas quoi faire. Au contraire, ils savent très bien quoi faire. Ce que leur a demandé Santé Québec, c'est de respecter l'équilibre budgétaire, de faire le maximum qu'ils peuvent faire dans le court délai qui leur a été donné parce qu'on veut voir... de faire la meilleure performance d'ici le 31 janvier, mais en même temps, je l'ai dit, Mme la Présidente, c'est une question d'équilibre. Les bons gestionnaires sont capables de trouver les bons endroits où ils peuvent faire une différence, tout en étant assurés de donner le bon service. Les gestionnaires, ils le savent, puis je pense que l'opposition le sait aussi.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de D'Arcy-McGee.

Plan de lutte contre l'itinérance

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui comme hier, la situation de l'itinérance ne change pas, malheureusement. Figurez-vous que nous sommes rendus au point où des gens en situation d'itinérance préfèrent commettre des crimes violents pour aller en prison et ainsi fuir l'itinérance et le froid.

Les cas d'itinérance ne cessent d'augmenter partout au Québec, mais les investissements du gouvernement caquiste ne suivent pas. À travers la province, aussitôt qu'une halte-chaleur ou un refuge ouvrent, ils sont débordés et doivent quotidiennement refuser du monde et les forcer à dormir à l'extérieur, dans des températures glaciales. Devant cette réalité d'abandon de la part du gouvernement caquiste, les personnes en situation d'itinérance se dirigent vers les urgences, les hôpitaux, les métros et les prisons pour ne pas dormir à l'extérieur durant l'hiver.

Mme la Présidente, le ministre a besoin de quoi encore pour réaliser l'ampleur de l'enjeu de l'itinérance sur notre société?

La Présidente : La réponse du ministre responsable des Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Bien, merci beaucoup, Mme la Présidente. Je remercie la députée de D'Arcy-McGee, qui va me permettre de vous rappeler tout ce que notre gouvernement a fait, en situation d'itinérance, pour aider la situation d'itinérance, et continue à le faire.

Quand on a déposé le plan d'action interministériel en itinérance, une des choses qui était capitale pour nous, c'était de déployer des services partout au Québec pour, justement, permettre aux gens de se rétablir dans leur communauté. On a ouvert des... on a ouvert des points de service à Alma, à Dolbeau, Gatineau, partout à travers la province, Mme la Présidente, on a répondu à l'appel à Trois-Rivières, et etc., je peux en nommer partout à travers le Québec. À Montréal, on a doublé le nombre de refuges, Mme la Présidente, doublé le nombre de places de refuge. Celles qui n'étaient ouvertes que l'hiver, on les a ouvertes à l'année longue, 24 heures par jour.

Maintenant, on a une situation, on a des personnes en situation d'itinérance qui ont des problèmes de santé mentale, qui ont des problèmes de toxicomanie, où il faut impliquer également le réseau de la santé, et c'est ce qu'on a fait. On a déposé un programme qui s'appelle PRISM, itinérance, santé mentale, qui permet aux gens d'avoir des services de santé mentale par des équipes hospitalières de psychiatrie et ensuite avoir de l'accompagnement en logement pour les rétablir dans leur milieu, Mme la Présidente. Décembre, on avait déjà sorti 50 personnes...

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Le ministre nous parle des investissements, mais où sont les résultats? C'est le désespoir humain, des gens qui commettent des crimes violents pour se faire héberger dans une prison parce qu'ils n'ont pas d'autre alternative. Le gouvernement a une responsabilité. Ce n'est pas la société dans laquelle on veut vivre et ce n'est pas comme ça qu'on veut traiter des êtres humains et on veut qu'ils soient rendus à ce point-là.

Mme la Présidente, est-ce que le ministre et ce gouvernement vont prendre leurs responsabilités pour que les personnes itinérantes n'aient pas, justement, à commettre des crimes? Est-ce que le ministre réalise son échec? Les résultats ne sont pas là.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Bien, Mme la Présidente, l'an dernier, c'est quand même 1 000 personnes qu'on a sorties de l'itinérance et mises en logement dans le... à travers le Québec, par des programmes d'entrée rapide en logement et le programme Bienvenue, par du logement supervisé. Je travaille très fort avec ma collègue à l'Habitation pour qu'il y ait des programmes pour les itinérants dans chacun de nos appels d'offres. Et, en plus, le programme PHAQ est ouvert à l'année longue, Mme la Présidente.

Aussi, ce qu'il est important de savoir, c'est qu'on veut continuer nos efforts. Actuellement, il y a 50 millions en projets qui sont sur la table, et je pousse tous les jours pour avoir les résultats de ces projets-là, qu'on va mettre sur pied rapidement pour continuer à aider à mettre les gens...

La Présidente : En terminant.

M. Carmant : ...mettre les gens en logement partout à travers le Québec, Mme la Présidente.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Parlons de l'argent du fédéral, un 50 millions du fédéral qui a été tenu en suspens parce que le gouvernement n'a pas tenu son engagement de commettre le même montant. 50 millions de dollars, c'est 24 millions qui va être investi à Montréal sur deux ans. Ce 50 millions aurait pu faire toute la différence, pourrait faire toute la différence.

En attendant, où est l'humanité de la part de ce gouvernement qui se permet de permettre à des gens de dormir dans les métros, de se diriger vers les urgences, de commettre des crimes pour aller en prison? À un moment donné, il faut être cohérent.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Bien, je pense que personne n'a à me donner de leçons sur l'humanité, Mme la Présidente, là. Vous savez où est-ce que j'étais lundi dernier? J'étais dans le comté du député de Rosemont en train de faire visiter l'église Sainte-Bibiane à un organisme communautaire pour les encourager à développer du logement de transition, Mme la Présidente. Je suis sur le terrain à chaque semaine en train d'aider à développer des projets, je suis dans toutes les régions du Québec à aider à développer des projets, Mme la Présidente.

Maintenant, ce qu'il est important de savoir, là, c'est que la négociation avec le fédéral, c'était pour qu'il respecte notre approche, notre approche qui dit que partout, dans toutes les régions du Québec, il faut développer des services. Et les députés sont très contents que, dans leurs régions, l'itinérance est prise au sérieux et qu'on travaille avec eux. Donc, Montréal, oui, mais partout au Québec, Mme la Présidente. C'est comme ça qu'on fonctionne, notre gouvernement.

• (10 h 30) •

La Présidente : En question principale, je reconnais le député de Pontiac.

État de vétusté de l'Hôpital Sainte-Croix**M. André Fortin**

M. Fortin : Mme la Présidente, ce qui se passe à l'hôpital de Drummondville, là, c'est une histoire d'horreur pour les patients et pour le personnel. Cet hôpital-là, il tient littéralement avec de la broche. Ce n'est pas une joke, Mme la Présidente, s'il n'y avait pas de broche, il y a des briques extérieures qui tomberaient. L'hôpital, il est deux fois trop petit, les unités de soins sont vétustes, l'urgence est paquetée de monde dans les corridors, c'est quasiment impossible de déplacer une civière, puis à toutes les semaines il y a quelque chose qui casse.

Mme la Présidente, le premier ministre, cette semaine, il nous a dit que son plan pour remettre l'économie sur les rails, c'étaient les grands projets d'Hydro-Québec puis d'accélérer les projets d'infrastructure en santé. Bon, on ne s'arrêtera pas sur le fait que c'est le même premier ministre qui a arrêté à peu près tous les projets d'infrastructure en santé, mais, si c'est réellement ça, son plan, est-ce qu'il peut dire aux gens de Drummondville qui sont ici aujourd'hui qu'assez, c'est assez, que l'attente a assez duré, puis que cette année le projet va être inscrit au PQI?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Je vais faire une petite introduction, Mme la Présidente, pour retourner en 2022. La cheffe de l'opposition de l'époque, Mme Anglade, a dit, en campagne électorale, qu'elle ne voulait pas d'un nouvel hôpital à Drummondville,

en campagne électorale. Nous, dans la même campagne électorale, on s'est engagés à mettre l'hôpital de Drummondville dans le PQI. D'accord? On est encore dans notre premier mandat. Depuis ce temps-là, depuis 2018, notre PQI a augmenté de plus que 50 %, on est passés de 100 milliards à 153 milliards. Et nous, on a pris l'engagement envers Drummondville de mettre le projet d'un nouvel hôpital au PQI avant la fin de notre mandat.

Mme la Présidente, comme je l'ai dit hier, et je le dis aux médecins qui sont ici aujourd'hui, Mme la Présidente, malgré toutes les difficultés que nous avons et le sous-investissement que le Parti libéral a fait dans nos infrastructures, on va respecter nos engagements. Merci beaucoup.

La Présidente : Première complémentaire.

M. André Fortin

M. Fortin : Mme la Présidente, la semaine dernière, là, à peu près tout le Québec s'est indigné, dans l'histoire de la chambre 814 à Saint-Hyacinthe, mais à Drummondville, là, ce qu'ils ont, c'est un hôpital complet, 814. Il y a des dégâts d'eau qui sont récurrents, il y a des refoulements d'égouts, des pannes de chauffage dans des unités de soins qui sont critiques, il y a des incendies électriques, Mme la Présidente, et il y a des sections complètes où il y a des chauves-souris. Alors, s'il y a un projet qui doit passer avant les autres, cette année, là, c'est bien celui-là.

Qu'est-ce que vous allez faire?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Bien, je suis content, tout d'un coup, que le Parti libéral voie l'importance du projet de Drummondville, ce qu'il ne voyait pas il y a quelques années. On est d'accord, il y a un sous-investissement, ils font partie du problème. On va le régler.

On a deux excellents députés de la région de Drummondville qui m'en parlent régulièrement, et c'est pour ça qu'on a dit qu'on allait respecter notre engagement, parce que nos députés de la région, là, m'ont fait visiter, je suis allé à l'hôpital de Drummondville, je suis très conscient de la situation.

Puis, de dire que celui-là doit passer avant les autres, j'aimerais ça qu'il me dise c'est quoi, les autres, parce qu'il y a eu un sous-investissement dans le réseau pendant des années. Oui, on a fait... Oui, le Parti libéral a fait le CHUM et le CSUM...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...comme par hasard au centre de Montréal. Nous, on est un parti des régions et on...

La Présidente : Deuxième...

Des voix : ...

La Présidente : Une seule personne a le droit de parole. M. le député de Pontiac, c'est à vous pour la deuxième complémentaire. On l'écoute.

M. André Fortin

M. Fortin : Le problème, c'est que le ministre ne fait même pas les investissements nécessaires pour tenir en vie cet hôpital-là. En janvier, là, on a appris que l'équipement, à l'hôpital, il dégageait des émanations de formaldéhyde trois fois supérieures à la norme. Le formaldéhyde, là, ça cause le cancer. Il y a des employés qui avaient des saignements de nez, des maux de tête, qui tombaient en congé de maladie. Réponse du gouvernement : On suspend l'appel d'offres pour remplacer l'équipement défectueux à cause des restrictions budgétaires.

Est-ce qu'ils attendent que la CNESST ferme l'hôpital avant d'agir?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Encore une fois, Mme la Présidente, on va rester calmes. C'est une situation difficile.

Par contre, je suis très, très, très sensible à la situation au niveau des infections. On a vécu des moments très difficiles dans la pandémie. On ne veut pas retourner là. On est en train de demander au bon personnel de faire les corrections appropriées.

Mais je voudrais revenir sur les investissements dans le Centre-du-Québec. On a fait des maisons des aînés. On a fait des maisons de soins palliatifs. On a investi massivement, massivement dans les soins à domicile dans la région du Centre-du-Québec.

Mme la Présidente, je le dis avec beaucoup de respect, la dernière chose que je vais accepter, ce matin, c'est des commentaires négatifs de la part du Parti libéral...

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : ...qui n'a pas fait son travail durant ce temps-là. Voilà.

Une voix : ...

La Présidente : M. le leader, je vous entends très bien.
En question principale, je reconnais maintenant le député de Rosemont.

État de vétusté du parc immobilier dans le réseau de la santé et des services sociaux

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Ah mon Dieu! Mme la Présidente, bonjour. Les menaces de Trump pèsent de plus en plus lourd sur le Québec, puis tout le monde cherche des solutions pour faire travailler notre monde. Le premier ministre a fait appel à notre créativité, hier. Je vais le prendre au mot. Maisonneuve-Rosemont, Saint-Jérôme, Sainte-Croix, Drummondville, complexe hospitalier de l'Outaouais, Maria, Hôtel-Dieu d'Amos, et j'en passe. Ça dit quelque chose au gouvernement, ça? Pendant que le premier ministre rêve de nouveaux barrages, la population, elle, elle attend ses nouveaux hôpitaux.

Alors, voici une proposition constructive : un vrai plan d'infrastructures hospitalières, un plan sérieux avec des échéances sérieuses, des budgets sérieux, un plan chiffré, pas juste des ajouts à l'infini dans le PQI. Ça nous prend une corvée nationale d'infrastructures.

Est-ce que le ministre peut s'engager à déposer un tel plan, plutôt que de nous dire qu'il a rajouté des lignes vides dans le PQI, s'il vous plaît?

La Présidente : La réponse du ministre de la Santé.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Je peux commencer à répondre, Mme la Présidente, puis je suis certain que mon collègue aux infrastructures pourra compléter, parce que, de dire qu'il n'y a pas de travail qui est fait, je trouve ça un petit peu ordinaire. Mais en tout cas.

Écoutez, c'est drôle, parce que, contrairement au Parti libéral, j'avais une très bonne approche du député de Rosemont, qui disait : Voici les hôpitaux où vous devriez investir. On est d'accord. Il en a juste oublié quelques-uns. Je pense, entre autres, à Saint-Jérôme, je pense à Saint-Eustache, je pense à Maria, en Gaspésie. Je pense que la liste qu'il est en train de faire, elle est exacte, elle est... Il manque des noms.

Par contre, par contre, Mme la Présidente, c'est exactement pour ça qu'on a augmenté les montants au PQI, c'est ça qu'on a fait depuis qu'on est au gouvernement, de 100 à 153 milliards. J'ai un ministre des Finances, en ce moment, qui travaille jour et nuit avec le ministre des Infrastructures pour trouver des solutions pour qu'on soit capables de respecter les engagements qu'on a pris en 2022.

Alors, Mme la Présidente, j'apprécie beaucoup la question du député de Rosemont. Elle est posée sur le bon ton, j'apprécie ça. Puis, deuxièmement, deuxièmement, on va livrer nos engagements.

La Présidente : En terminant.

M. Dubé : Merci beaucoup.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Question quiz, citation : «Le PQI, là, on en a pour 150, 200 milliards de projets. C'est facile de mettre des projets dans le PQI. Ce qui est difficile, c'est de les mettre, ces projets, en exécution.» Qui a dit ça ici même pendant les crédits, l'an dernier? L'ancien ministre Pierre Fitzgibbon. Puis, pour une fois, j'étais d'accord avec lui. C'est facile de rajouter des lignes dans le PQI. Une ligne dans le PQI, ça n'a jamais construit une urgence.

Quand est-ce que le ministre va arriver avec un vrai plan?

La Présidente : La réponse du ministre responsable des Infrastructures.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Oui, merci, Mme la Présidente. Écoutez, le Plan québécois des infrastructures, c'est 153 milliards, cette année, sur 10 ans. Quand mon collègue mentionne des lignes vides, je ne comprends pas qu'est-ce qu'il veut dire parce que les investissements prévus pour l'année en cours, qui se termine au 31 mars, c'est 18,6 milliards de dollars.

C'est des sommes records. Donc, 18,6 milliards d'investissement. Puis je vous garantis, chers collègues, Mme la Présidente, qu'à la fin de l'exercice on aura la démonstration que ce qui a été réalisé, ça va être minimalement 18,6 milliards.

La Présidente : En terminant.

M. Julien : Donc, quand quelqu'un dit : C'est difficile à exécuter, bien, nous autres, on va en exécuter pour plus que 18,6 milliards.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Savez-vous ce qu'ils font, à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, en ce moment? Il y a des ingénieurs qui vérifient si la broche qu'on a mise il y a six ans tient encore ou s'il va falloir la remplacer, parce que sinon le pavillon principal s'écroule. On n'est pas en train de construire, là. Ça fait que, le PQI, là, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, il y est depuis des années. Pendant ce temps-là, les ingénieurs vérifient si la broche tient encore un hôpital qui tombe en ruine.

Alors, est-ce que le tsar des infrastructures peut nous arriver avec un vrai plan?

La Présidente : Je vous rappelle qu'on s'interpelle par son titre, ici, M. le député, vous le savez. La réponse du ministre.

M. Jonatan Julien

M. Julien : Bien, le Plan québécois des infrastructures est un vrai plan, Mme la Présidente. On avait 100 milliards dans le PQI quand on est arrivés, en 2018. On est à 153 milliards, augmentation de 53 %. Effectivement, il y a eu du sous-investissement à la fois dans le maintien des actifs et dans la bonification des actifs. On prend des bouchées doubles. L'augmentation est nettement supérieure à l'inflation sur cette période-là. On investit comme jamais dans le réseau scolaire, dans la santé, en transport. Mais effectivement il y a eu du sous-investissement. 82 % du 153 milliards, c'est pour du maintien d'actif. Maintenant, on en met plus que jamais. Et, oui, on rattrape, en fin de compte...

La Présidente : En terminant.

M. Julien : ...un passé qui a été désastreux.

• (10 h 40) •

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Laurier-Dorion.

Protection des droits des locataires

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Merci, Mme la Présidente. Comme on le sait très bien dans cette Chambre, de façon générale, au Québec, on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement. Eh bien, à Laval, des propriétaires se permettent d'évincer une soixantaine de locataires aînés en imposant une démolition, et ce, pendant que le moratoire sur les évictions est en vigueur. Inacceptable, Mme la Présidente.

Parmi les personnes touchées, la plupart seraient protégées par la loi Françoise David, revampée, justement, par la ministre de l'Habitation. Normand Loïselle vit là depuis 18 ans et il risque l'éviction. Tout ce que le propriétaire lui offre, c'est de déménager dans un nouvel appartement, dont le loyer va passer de 750 \$ à 1 800 \$ par mois, plus que le double. Déménager, c'est un des conseils de la ministre de l'Habitation aux locataires qui en arrachent, on le sait, et investir dans l'immobilier, bien sûr, mais...

La Présidente : La réponse de la ministre responsable de l'Habitation.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Oui, merci, Mme la Présidente. Encore une fois, on voit que le député de Québec solidaire est dans les restrictions, dans le mur-à-mur, ne propose pas de solutions. Il y a une crise du logement. La vraie solution pour passer à travers cette crise-là, c'est d'augmenter l'offre de logement, Mme la Présidente. Alors, je n'ai pas entendu aucune proposition à cet effet-là.

Ceci dit, pour revenir au cas bien spécifique de Laval, qui est par ailleurs devant le Tribunal administratif du logement, je comprends, c'est difficile pour les locataires. Et puis ce qu'il est important de noter là-dedans, là, c'est que les cas de démolition sont gérés au niveau des villes, et il n'y a personne qui peut entreprendre de démolir un immeuble sans aller demander la permission à la ville. Et moi, je fais confiance au bon jugement des gens qui sont là, à la ville. Je pense qu'on en parle globalement beaucoup, tout le monde, d'avoir de l'empathie et de trouver des solutions pour les locataires qui doivent, dans un contexte comme celui-là, se reloger. Et, dans le cas bien précis de Laval, je sais que l'office d'habitation accompagne les gens qui sont touchés...

La Présidente : En terminant.

Mme Duranceau : ...par cette situation-là, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Des solutions, on lui en propose presque quotidiennement. On sait que les règlements de démolition, c'est différent ville par ville, au Québec, là. On lui demande d'harmoniser ces règlements-là pour éviter, justement, les avis et pour respecter le moratoire sur les évictions que la ministre de l'Habitation elle-même, elle a mis en place, là.

On le sait, les démolitions, c'est le nouveau parti des spéculateurs pour évincer des locataires. Est-ce que la ministre va se préoccuper de cet aspect-là et va agir? C'est ce qu'on lui demande.

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Mme la Présidente, encore une fois, mon collègue de Laurier-Dorion, qui est dans la coercition, là, sur le sujet, je pense qu'il faut se rappeler ce qu'on a fait en matière d'éviction. Pour moi, c'était important de protéger les locataires aînés dans des circonstances d'éviction. C'est ce qu'on a fait avec le moratoire. C'est ce qu'on a fait en réduisant de 10 à cinq ans le nombre d'années à partir desquelles un locataire est protégé. On a par ailleurs baissé le seuil de revenu à partir duquel quelqu'un est protégé. Donc, on prend cette situation-là au sérieux.

Ce que je rappelle au député de Laurier-Dorion, c'est qu'il faut aussi rester dans l'équilibre. On a besoin de logement...

La Présidente : En terminant.

Mme Duranceau : ...ça nous prend des gens qui vont en construire, et tout ça dans les règles de l'art.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Elle dit que je suis dans la restriction. Pourtant, elle, c'est la liberté totale pour les spéculateurs. On le sait, des spéculateurs laissent volontairement les bâtiments locatifs se détériorer, les pires vont jusqu'à débrancher le chauffage l'hiver ou faire des trous dans le toit, et, après ça, les villes sont obligées d'autoriser la démolition. C'est comme ça que ça fonctionne, et la ministre devrait le savoir. C'est sa responsabilité d'agir devant ces abus-là.

Va-t-elle agir enfin?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme France-Élaine Duranceau

Mme Duranceau : Alors, je pense qu'on agit. S'il y a un gouvernement qui a agi, en habitation, puis qui a pris ce dossier-là au sérieux, c'est bien notre gouvernement.

Alors, je vous rappelle notre bilan. On arrive au pouvoir, 15 000 unités bloquées. Là, les 15 000 unités sont sur la bonne voie d'être réalisées. On en a ajouté 9 000 autres. Et, je l'ai décrit hier en Chambre, il y en a 6 000 qui vont sortir cette année, 9 000 en 2026. Tous les projets sont bien ficelés et financés. On a ajouté des leviers de financement avec les fonds fiscalisés, avec la philanthropie, Mission Unitairés. On n'arrête pas de trouver de nouvelles voies, de nouvelles alternatives. On n'est pas pris dans le statu quo...

La Présidente : En terminant.

Mme Duranceau : ...puis juste dogmatiques dans notre façon de penser.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Jean-Talon.

Réorganisation du système de santé

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Les coupes gouvernementales, en santé, font des ravages aussi en santé mentale. Parmi les victimes, le centre 388 de Québec, une ressource communautaire en santé mentale qui donne des résultats extraordinaires depuis plus de 42 ans, résultats qui ont d'ailleurs été démontrés dans une récente étude détaillée : traitement efficace des personnes souffrant de schizophrénie et autres psychoses que le système n'arrive pas à traiter lui-même, réduction

remarquable des hospitalisations et donc désengorgement du système, taux élevé de réinsertion sociale. On pourrait penser que le gouvernement valorise de tels succès. Mais non. À la suite d'une décision bureaucratique, le gouvernement de la CAQ a décidé, le 9 janvier, de mettre brutalement la hache dans cette initiative locale qui fonctionne. Plus de 4 000... près de 4 000 personnes ont déjà signé la pétition que nous avons lancée la semaine dernière. Les usagers demandent que ça reste ouvert. Les experts de partout dans le monde signent des lettres pour que ça reste ouvert.

Est-ce que le ministre a lu cette lettre? Et est-ce qu'il va répondre à l'appel de ne pas faire cette coupure?

La Présidente : La réponse du ministre responsable des Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Oui, merci, Mme la Présidente. Je remercie le député de Jean-Talon qui, je sais, apprécie beaucoup le travail de cet organisme dans la région de Québec.

Je pense que, quand on m'a averti de la situation, en septembre dernier, il y avait évidemment un processus de fermeture et de récupération des dossiers qui était tout à fait inapproprié, puis ça, j'ai demandé au CIUSSS — et c'est la décision du CIUSSS, là, je tiens à le préciser — de mettre la décision sur pause, qu'on fasse les vérifications et qu'on s'assure, Mme la Présidente, que les patients vont être bien pris en charge. J'ai fait de multiples vérifications auprès de l'établissement. Je suis allé visiter le 388, je suis allé rencontrer des patients au niveau du 388. Et le CIUSSS m'a assuré que les patients vont être suivis par le même psychiatre, qu'ils vont avoir un intervenant pivot qui va continuer à les suivre et qu'ils vont bénéficier de tous les programmes de santé mentale communautaire que le CIUSSS a mis sur place, que ce soit l'accompagnement bref en communauté, le suivi intensif ou le suivi d'intensité variable dans le milieu, également que l'hospitalisation à domicile.

Donc, je pense que la décision du CIUSSS était réfléchie...

La Présidente : En terminant.

M. Carmant : ...et puis je n'ai pas de raison d'intervenir pour le moment. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Bon, le ministre évoque les discussions qu'on a eues. Il évoque aussi les résultats, et, justement, j'aimerais qu'on en parle. Le 29 août et le 16 septembre, en présence des députés de Jean-Lesage et de Taschereau, le ministre s'est engagé à réaliser avant toute chose une étude indépendante de la sécurité des résultats des pratiques du centre 388. On n'a eu aucune telle évaluation et on a été avertis quelques heures seulement avant la fermeture brutale. Encore le gouvernement qui dit une chose, qui fait son contraire.

Est-ce qu'il nie qu'il avait un tel engagement envers...

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Bien, Mme la Présidente, on m'a parlé... quand on a parlé, qu'on a présenté le programme, on a parlé d'un projet innovateur, mais, finalement, le projet a été décrit dans les études dès les années 80. Je me suis tourné vers l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui m'ont dit qu'il n'y avait aucune preuve dans la littérature que ce traitement était supérieur à un autre. Mais, Mme la Présidente, c'est clair, quand j'ai rencontré les patients, que le travail que fait le centre est excellent, et ce qu'ils ont développé, c'est une approche communautaire innovante, Mme la Présidente, il y a 40 ans. Maintenant, toute la santé mentale que l'on déploie, que notre gouvernement déploie, ce sont des services qui sont offerts dans la communauté, et c'est ce que le CIUSSS va continuer à faire.

La Présidente : En terminant.

M. Carmant : De plus, Mme la Présidente, en intégrant les équipes, ils vont pouvoir desservir encore plus de gens de la Capitale-Nationale.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Le CIUSSS n'a pas la capacité de donner le même traitement qu'au centre 388.

Mais je reviens encore une fois. Un autre engagement du ministre, c'était qu'on prenne soin des usagers. Or, on les a appelés, le CIUSSS les a appelés sans coordination avec leurs médecins traitants, sans coordination avec les intervenants, de manière brutale.

Qu'est-ce que le ministre a à dire à ces usagers à qui on a causé une grande détresse, à qui on a causé un choc? Pourquoi aussi peu d'égards pour les usagers et leurs besoins? Est-ce que c'est ça, la méthode, couper de manière à bulldozer?

• (10 h 50) •

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Je suis vraiment en désaccord avec ce que le député vient de dire, Mme la Présidente. Premièrement, quand les coupures étaient trop rapides, je suis intervenu. Et, encore une fois, tous les patients vont être suivis par leur psychiatre, là, par le psychiatre qui les suit, et ils vont avoir un intervenant pivot.

Maintenant, Mme la Présidente, le modèle de soins, je me suis informé auprès de plusieurs intervenants, et, à l'Association des médecins psychiatres, ce qu'on m'a dit, c'est que le modèle de la clinique 388 ne s'appuie pas sur les données les plus récentes, Mme la Présidente. On a des programmes de santé communautaires, santé mentale communautaires qui sont très efficaces : premier épisode psychotique, hospitalisation à domicile, suivi intensif dans le milieu.

La Présidente : En terminant.

M. Carmant : Les gens vont pouvoir bénéficier de ces services sans avoir à aller à l'hôpital. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Plan de lutte contre l'itinérance

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, demandez à n'importe qui à Montréal, quand on parle d'itinérance, le bilan de la CAQ, c'est trop peu, trop tard. *La Presse* nous le confirme encore ce matin, c'est seulement le quart du financement nécessaire que la CAQ octroie pour l'itinérance.

Les gens dans la rue ont besoin d'aide. Les organismes sont à bout de bras et se démènent pour faire des miracles, mais, pendant ce temps-là, l'insécurité augmente dans le métro, et les familles se demandent ce qu'est devenue leur vie de quartier. Tout ça, c'est parce qu'il manque de ressources, il manque de services, il manque de financement, il manque de leadership. On a besoin que les personnes itinérantes puissent recevoir le soutien dont elles ont besoin dans des lieux sécuritaires qui protègent leur dignité et leur rétablissement.

Quand est-ce que la réponse du ministre sera à la hauteur de la crise humanitaire qui frappe tout le Québec?

La Présidente : La réponse du ministre responsable des Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Bien, Mme la Présidente, en 2021, on a déposé un plan d'action interministériel en itinérance qui a été salué par tout le monde, appuyé sur un... avec un ajout de 250 millions de dollars dès le départ, Mme la Présidente. Année après année, on a investi encore plus dans ce plan-là. On est rendus à 425 millions de dollars, Mme la Présidente, dans le plan en itinérance, dont 93 millions sont allés, cette année, à la ville de Montréal, Mme la Présidente. Non seulement on a doublé le nombre de refuges, non seulement les mesures qui n'étaient qu'hivernales sont maintenant 12 mois par année, Mme la Présidente, à Montréal, mais, en plus, on développe des programmes pour la santé mentale, on travaille sur des programmes, également, pour les toxicomanes. Donc, on ne cesse d'augmenter le soutien pour les personnes en situation d'itinérance, et on va continuer notre travail, Mme la Présidente.

Et, les résultats, bien, c'est sûr qu'on aimerait avoir... résoudre le problème de façon immédiate, mais le député doit comprendre que ce sont des situations complexes, sur lesquelles on travaille de façon intégrée, et s'assurer que le réseau communautaire et le réseau de la santé travaillent ensemble pour sortir les gens progressivement de l'itinérance.

La Présidente : En terminant.

M. Carmant : Et encore une fois je rappelle l'implication de notre programme PRISM, qui sert les gens en situation d'itinérance...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Mme la Présidente, il y a quelques jours, là, le Québec en entier était bouleversé d'apprendre l'histoire de deux jeunes vivant avec une déficience intellectuelle qui étaient forcés de vivre dans le métro,

faute de services. À l'automne, le Québec a été ébranlé par le décès de Raphaël Ouellette, mort sur le trottoir, la nuit, dans la rue. La STM nous dit qu'elle expulse 12 000 personnes du métro par année. C'est 8 000 au Palais des congrès. Ça ne peut plus continuer comme ça, ça ne peut juste plus.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Et ça ne va pas continuer comme ça, Mme la Présidente, on travaille activement pour améliorer la situation. Pour les personnes avec déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, on les a intégrées à notre programme PRISM. D'ailleurs, ces deux personnes-là sont maintenant en logement, comme je l'avais mentionné, et on travaille avec les organismes qui sont en charge du programme PRISM de les intégrer en logement avec un suivi à long terme.

D'ailleurs, Mme la Présidente, il faut s'assurer que toutes les personnes qui jusqu'à présent n'avaient pas accès aux refuges puissent y avoir accès. Donc, on développe des solutions innovantes pour toutes les situations, Mme la Présidente.

Maintenant, ce qu'il faut travailler, maintenant, c'est sur le 25 millions qui est sur la table, qui va encore venir nous donner un sérieux coup de main.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Le ministre, ici, en novembre, nous parlait de 2 000 lits d'urgence en refuge à Montréal. Eh bien, je l'ai fait, le tour, et il en manque 158.

J'ai une demande claire pour lui aujourd'hui : S'engage-t-il à respecter sa promesse? S'engage-t-il à ouvrir les 158 lits manquants à Montréal dès maintenant?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Là, la guerre de chiffres, moi, je n'embarque pas là-dedans, Mme la Présidente, parce que, quand le CIUSSS m'écrit, il me dit qu'il y en a 2 150 qui sont ouverts. Donc, je ne sais pas comment le député a fait le décompte, manuellement, mais en tout cas.

Ce qui est important, Mme la Présidente, c'est qu'avec le 25 millions qui est sur la table on règle les priorités pour améliorer la situation de façon définitive. Donc, oui, des haltes-chaleur sont dans la proposition, mais ce qu'on veut, c'est du soutien résidentiel avec accompagnement également, ce qu'on veut, c'est du logement de transition et ce qu'on veut, c'est des solutions qui vont être pérennes, parce que nous, on veut régler la problématique. Et chaque fois qu'on met un itinérant en logement, on ouvre une place dans un refuge, on sort quelqu'un de la rue avec un lit...

La Présidente : En terminant.

M. Carmant : ...logement de transition, on rentre deux personnes sous un toit, et on va continuer avec cette approche-là, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mille-Îles.

Frais associés à la collecte sélective

Mme Virginie Dufour

Mme Dufour : Mme la Présidente, on apprenait hier que des magazines québécois font les frais de la réforme caquiste de la collecte sélective. Les hausses de tarifs sont tellement abruptes que *Les Débrouillards* et *Les Explorateurs* doivent réduire leur nombre de parutions. La semaine dernière, ce sont des entreprises alimentaires qui sonnaient l'alarme. Les chocolats Vadeboncoeur ont vu leur facture augmenter de 270 %. Les vins de la SAQ augmentent en ce moment de 2,3 % à cause de la collecte sélective. Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec craint même des faillites. L'enjeu, Mme la Présidente, c'est que tous ces gens-là se retrouvent avec une triple facture : celle de l'an dernier des municipalités, celle de cette année d'Éco Entreprises Québec et une réserve de 25 %. Ailleurs, où ils ont fait une réforme similaire, bien, ils ont étalé la hausse sur plusieurs années.

Est-ce que le ministre est conscient que sa réforme nuit aux entrepreneurs et va faire augmenter les prix pour les consommateurs? Avec la menace de tarifs, Mme la Présidente, on n'a pas besoin de cette nouvelle taxe caquiste.

La Présidente : Et la réponse du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

M. Benoit Charette

M. Charette : Merci, Mme la Présidente. C'est peut-être intéressant de rappeler à la collègue que sa formation politique a appuyé la réforme en question à travers un projet de loi qui a été adopté à l'unanimité de l'ensemble des formations politiques. Donc, un rappel qui est certainement à propos.

Sinon, aussi rappeler, parce que la question est pertinente, que les frais qui sont imposés sont déterminés par les producteurs eux-mêmes. Ce n'est pas le gouvernement du Québec qui détermine la facturation, ce sont les producteurs qui sont responsables de la mise en marché et de la valorisation de leurs produits une fois arrivés en fin de vie. Donc, les producteurs sont aussi au conseil d'administration d'Eco Entreprises Québec, donc c'est à eux à faire valoir leurs préoccupations.

Ceci dit, nous sommes conscients des difficultés et des défis que posent certains types de produits. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Eco Entreprises Québec, qui est l'organisme géré par les producteurs eux-mêmes, de voir dans quelle mesure cette tarification-là peut être étalée dans le temps. Mais la réforme elle-même, appuyée par l'opposition officielle et saluée notamment par les municipalités et bon nombre d'acteurs...

La Présidente : En terminant.

M. Charette : ...se déploie depuis quelques années maintenant, avec une nouvelle étape qui a été franchie en janvier dernier.

La Présidente : Alors, cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Demeurez en place pour les votes reportés. Et, pour ce faire, je cède la place à la première vice-présidente de l'Assemblée nationale. Je vous remercie pour votre attention.

Votes reportés

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, nous allons poursuivre, si vous êtes d'accord, M. le leader du gouvernement. Donc, comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder aux votes reportés sur la motion de M. le député des Îles-de-la-Madeleine débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition et sur la motion d'amendement de M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

Conformément au règlement, je dois d'abord mettre aux voix la motion d'amendement présentée par M. le leader du deuxième groupe d'opposition, avant de procéder au vote sur la motion principale. Je vais vous faire la lecture des deux motions.

Donc, la motion principale se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que le ministre de la Santé exige des compressions budgétaires de 1,5 milliard de dollars au réseau de la santé d'ici le 31 mars 2025;

«Qu'elle rappelle que Santé Québec a aboli plusieurs centaines de postes à travers toutes les régions et annoncé de multiples réductions de services;

«Qu'elle reconnaisse que le système public de santé fait déjà face à un manque de personnel soignant, à des fermetures d'urgences et à la vétusté des établissements;

«Qu'elle exige que Santé Québec rende public le plan complet des compressions budgétaires en santé;

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale reconnaisse que le gouvernement du Québec doit prendre la responsabilité des 1,5 milliard de dollars de compressions en santé et de ses conséquences sur les services aux citoyens.»

La motion d'amendement de M. le leader du deuxième groupe d'opposition, maintenant, se lit comme suit. La motion est modifiée par l'ajout de l'alinéa suivant après le troisième alinéa :

«Qu'elle souligne que le secteur des services sociaux est aussi particulièrement affecté par les récentes compressions, résultant en une fragilisation du filet social;».

Motion d'amendement à la motion proposant que l'Assemblée exige que Santé Québec rende public le plan complet des compressions budgétaires dans le réseau de la santé

Je mets d'abord aux voix la motion d'amendement de M. le leader du deuxième groupe d'opposition que je viens tout juste de vous lire. Et le vote est maintenant ouvert.

Le vote est maintenant fermé. M. le secrétaire général, pour le résultat du vote.

Le Secrétaire : Pour : 28
Contre : 72
Abstentions : 1

• (11 heures) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, la motion est rejetée.

Motion principale

Je mets maintenant aux voix la motion de M. le député des Îles-de-la-Madeleine, qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte que le ministre de la Santé exige des compressions budgétaires de 1,5 milliard de dollars au réseau de la santé d'ici le 31 mars 2025;

«Qu'elle rappelle que Santé Québec a aboli plusieurs centaines de postes à travers toutes les régions et annoncé de multiples réductions de services;

«Qu'elle reconnaisse que le système public de santé fait déjà face à un manque de personnel soignant, à des fermetures d'urgences et à la vétusté des établissements;

«Qu'elle exige que Santé [publique] rende public le plan complet des compressions budgétaires en santé;

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale reconnaisse que le gouvernement du Québec doit prendre la responsabilité des 1,5 milliard de dollars de compressions en santé et de ses conséquences sur les services aux citoyens.»

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote est fermé. M. le secrétaire général, pour le résultat du vote.

Le Secrétaire : Pour : 29
Contre : 72
Abstentions : 0

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, la motion est rejetée.

Motions sans préavis

Nous allons maintenant poursuivre à la rubrique des motions sans préavis. En fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant l'opposition officielle. M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Beauchemin : Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Verdun, le député de Jean-Talon et la députée de Vaudreuil :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que les menaces tarifaires du président américain Donald Trump ont mis en lumière la nécessité de mettre le Québec d'abord dans l'attribution des contrats gouvernementaux;

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de publier la liste des contrats de 5 millions de dollars et plus liant le gouvernement du Québec à des entreprises américaines ainsi que la valeur de ces contrats, et ce, avant le 4 mars prochain.»

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Il n'y a pas de consentement.

Donc, nous allons poursuivre. Je suis prête à reconnaître un membre du deuxième groupe d'opposition. Je suis prête à reconnaître un membre... Ah! Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, à vous la parole.

Exprimer l'inquiétude de l'Assemblée face aux résultats de l'étude du Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale concluant à une hausse de l'intolérance chez les jeunes envers les membres de la communauté LGBTQ

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Westmount—Saint-Louis et la députée de Vaudreuil :

«Que l'Assemblée nationale s'inquiète des résultats de l'étude du Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale — le GRIS — qui conclut à une hausse de l'intolérance des jeunes envers les membres de la communauté LGBTQ;

«Qu'elle reconnaisse que le programme d'éducation à la sexualité au Québec est de grande qualité et qu'il respecte le développement psycho-sexuel des enfants et des adolescents;

«Qu'elle prenne acte que ce programme est fondé sur des valeurs telles que l'égalité hommes-femmes, le respect de la diversité ainsi que l'intégrité physique et psychique;

«Qu'elle salue le fait que le programme aborde de façon neutre et ouverte les questions d'identité, de stéréotypes et d'expression de genre, ainsi que des impacts du sexisme, de l'homophobie et de la transphobie sur les enfants et les adolescents;

«Qu'enfin, l'Assemblée nationale reconnaisse qu'une éducation sexuelle adéquate à l'école passe par une collaboration avec les parents, ainsi que par une formation et du matériel pédagogique de qualité pour le personnel scolaire.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Consentement, sans débat.

Une voix : ...

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, nous avons une demande de vote électronique. Le vote est maintenant ouvert.

C'est bon? Le vote est maintenant fermé. M. le secrétaire général, pour le résultat du vote.

Le Secrétaire : Pour : 95
Contre : 0
Abstentions : 3

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, cette motion est adoptée. M. le leader du deuxième groupe d'opposition, vous aviez une demande à nous faire?

M. Cliche-Rivard : Oui, Mme la Présidente. Est-ce qu'une copie de cette motion pourrait être envoyée aux groupes suivants, s'il vous plaît : le Groupe de Recherche et d'Intervention sociale du Québec, le Conseil québécois LGBT, la Fédération des comités de parents du Québec et la fédération du syndicat de l'enseignement FSE-CSQ? Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Ce sera fait. Donc, nous allons poursuivre avec un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Jacques-Cartier, le député de Maurice-Richard et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'inclure une clause de contenu québécois dans tous les nouveaux projets de parcs d'éoliennes.»

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le député. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : ...pas de consentement. Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : S'il vous plaît! Pas de commentaire. À la rubrique des motions sans préavis, il n'y a pas de commentaire. S'il vous plaît!

Donc, nous allons poursuivre avec un membre formant le gouvernement. Mme la députée de Laporte.

**Souligner la Journée internationale de tolérance zéro
à l'égard des mutilations génitales féminines**

Mme Poulet : Oui, Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Robert-Baldwin, le député de Rosemont, le chef du troisième groupe d'opposition, la députée de Vaudreuil et le député de Saint-Jérôme :

«Que l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines;

«Qu'elle souligne que selon l'Organisation des Nations Unies, plus de 230 millions de femmes ont été victimes de cette pratique nuisible et dangereuse et que 4,4 millions de filles risquent d'y être exposé cette année;

«Qu'elle reconnaisse qu'à travers le monde, la mutilation génitale féminine constitue une violation des droits humains des filles et des femmes;

«Qu'elle rappelle qu'en 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution interdisant la mutilation génitale féminine;

«Qu'elle appelle les médecins gynécologues obstétriciens à se sensibiliser à la reconstruction, besoin des femmes victimes peu connu au Québec;

«[Que] l'Assemblée exprime sa vive solidarité envers toutes les filles et les femmes qui en sont victimes.»

• (11 h 10) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : Consentement, sans débat, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Motion adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Donc, nous allons poursuivre, maintenant, à la rubrique Avis touchant les travaux des commissions. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : Oui, Mme la Présidente. J'avise cette Assemblée que la Commission de l'aménagement du territoire poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, ainsi que le mardi 11 février 2025, de 9 h 45 à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de la santé et des services sociaux entreprendra les consultations particulières et les auditions publiques pour le projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, ainsi que le mardi 11 février 2025, de 9 h 45 à 12 h 10, à la salle Pauline-Marois;

La Commission de l'économie et du travail entreprendra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, le mardi 11 février 2025, de 9 h 45 à 12 h 25, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le leader.

Maintenant, pour ma part, je vous avise que la commission... Excusez-moi. Est-ce qu'il y a consentement pour déroger à l'article 143 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions?

Des voix : Consentement.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Il y a consentement.

Donc, pour ma part, je vous avise que la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail aujourd'hui, de 13 heures à 13 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau, afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de la pétition concernant la mise en place d'un nouveau programme HLM.

Je vous avise également que la séance de travail de la Commission de la santé et des services sociaux annoncée hier est reportée au mardi 11 février 2025, de 12 h 30 à 13 heures, à la salle Pauline-Marois, afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de la pétition portant sur la reconnaissance de l'obésité comme étant une maladie chronique.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Maintenant, nous poursuivons à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Je vous rappelle que, lors de l'interpellation prévue demain, le vendredi 7 février 2025, M. le député de Pontiac s'adressera à M. le ministre de la Santé sur le sujet suivant : La dégradation et la... — voyons! — la déshumanisation des soins de santé après sept ans de gouvernement caquiste.

Je vous avise également que l'interpellation prévue le vendredi 14 février 2025 portera sur le sujet suivant : L'avenir des services et des soins à domicile. Mme la députée de Sherbrooke s'adressera alors à la ministre responsable des Aînés.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. Et, pour nous indiquer la suite de nos travaux, j'invite M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : Pourriez-vous appeler l'article 10 du feuilleton, s'il vous plaît?

Projet de loi n° 88

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, à l'article 10 du feuilleton, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions sur le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet? M. le ministre du Travail, à vous la parole.

M. Jean Boulet

M. Boulet : Oui, merci, Mme la Présidente. Après l'étude détaillée qui a eu lieu à la Commission des institutions mardi, je suis heureux d'arriver à cette étape du cheminement du projet de loi n° 88. L'étude détaillée s'est déroulée de

façon rigoureuse. Je veux remercier les collègues qui se sont attaqués à cette matière passablement technique. Nous avons pu compléter cette étude article par article très rapidement, en seulement 2 h 30 min. Ça témoigne de la célérité qui anime les collègues parlementaires lorsque tous sont d'avis que la pièce législative est bonne et apporte son lot de bénéfices. J'ai, donc, bien apprécié les échanges qui visaient à améliorer le plus possible les mécanismes proposés, en tenant compte des réalités des processus de médiation et d'arbitrage tels qu'on les pratique actuellement au Québec.

Ce projet de loi modifie la Loi concernant le régime de négociation de conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal. Je le rappelle, ce régime s'applique aux policières et policiers ainsi qu'aux pompières et pompiers qui sont à l'emploi des municipalités du Québec. Ces modifications sont requises à la suite de jugements de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec, qui ont déclaré inconstitutionnelles les dispositions de la loi qui concernent la composition et la sélection d'un conseil de règlement de différends. Ce conseil a pour rôle, sous le régime actuel, de mener à bien les négociations qui n'ont pas abouti autrement à un règlement.

Le projet de loi n° 88 propose un nouveau mode de nomination des arbitres pour nous assurer que le régime offert réponde aux problématiques soulevées par les tribunaux dans le contexte bien particulier où les groupes de travailleuses et de travailleurs concernés n'ont pas accès au droit de grève. Comme la cour l'a rappelé, l'absence de droit de grève constitue une entrave significative à la liberté d'association. Le mécanisme proposé doit compenser adéquatement cette limitation. En conséquence, Mme la Présidente, le projet de loi propose un nouveau mécanisme d'arbitrage en remplacement du conseil de règlement des différends et allège le processus de nomination des arbitres agissant dans des dossiers concernant des policiers et des pompiers municipaux.

Selon les critères définis dans le projet de loi, le ministre du Travail obtiendrait la responsabilité de constituer une liste de personnes aptes à agir à titre d'arbitre de différends dans le cadre de négociations collectives concernant les pompiers et les policiers municipaux. La liste en question serait constituée d'arbitres dont les noms ont été proposés conjointement par les associations représentatives des municipalités, des régies intermunicipales, des policiers et des pompiers du secteur municipal. À partir de cette liste, les parties peuvent alors consulter, se parler et choisir un arbitre à qui soumettre leurs différends. En l'absence d'entente entre les parties, le projet de loi prévoit que le ministre puisse nommer l'arbitre toujours parmi cette liste qui a fait l'objet d'un consensus.

Le projet prévoit toutefois la possibilité pour le ministre d'ajouter des noms à cette liste, au besoin, à partir de ceux figurant à la liste d'arbitres établie par le Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Le projet de loi prévoit également la possibilité pour chacune des parties de désigner un assesseur afin de la représenter et d'assister l'arbitre lors de l'audition et du délibéré si c'est nécessaire.

De plus, le projet de loi propose que la rémunération des arbitres nommés pour l'arbitrage de tout différend dans le secteur municipal suive les dispositions du Règlement sur la rémunération des arbitres, adopté en vertu du Code du travail du Québec.

• (11 h 20) •

Je crois que ces modifications sont conçues pour obtenir l'équilibre recherché et pour répondre aux préoccupations formulées par la Cour d'appel du Québec.

Je précise que l'étude détaillée a mené à trois amendements mineurs : un amendement de concordance des termes à la version anglaise de la loi, un amendement précisant les modalités applicables en cas de démission ou d'empêchement d'un arbitre ou d'un assesseur et, enfin, le retrait de l'article 28 du projet de loi parce que les mesures transitoires qu'il prévoyait sont devenues caduques, sans objet, tout simplement parce qu'il n'y a plus de cas où le régime actuel de règlement des différends est encore actif.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'étude détaillée, les collègues gouvernementaux, les collègues... notamment ma collègue de Bourassa-Sauvé, qui est ici présente, le personnel de l'Assemblée nationale, les équipes de mon cabinet et du ministère du Travail.

Nous faisons, évidemment, face à une échéance assez rapide pour faire cheminer ce projet de loi, puisque la Cour d'appel a donné au législateur jusqu'au 28 février pour corriger les problématiques de la loi, qui ont été, je le rappelle, déclarées invalides et inconstitutionnelles. Je recommande, donc, l'adoption du rapport de la commission afin que nous puissions procéder rapidement à l'adoption du projet de loi et à la mise en place de ce nouveau mécanisme répondant aux exigences constitutionnelles et à celles des tribunaux. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le ministre. Maintenant, Mme la députée de Bourassa-Sauvé, à vous la parole.

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Ravie de vous revoir. Nous étions toutes les deux, donc, présentes, avec l'ensemble des parlementaires, pour discuter de l'adoption du principe du projet de loi, il y a quelques jours, donc nous nous retrouvons pour la prise en considération du rapport de la commission, pour lequel, donc, ma formation politique sera en faveur.

Je veux commencer là où le ministre a terminé, donc, soit avec les remerciements. De mon côté, évidemment, donc, oui, je remercie le ministre et l'ensemble des parlementaires, mais particulièrement, donc, ma collègue de Robert-Baldwin, donc, qui m'a accompagnée dans les consultations particulières ainsi que dans l'étude détaillée de ce projet de loi, ainsi que, donc, mes recherchistes, vous aurez noté, au pluriel cette fois-ci, Mme la Présidente, Thomas Guérette, mais particulièrement Vincent Roy, qui est mon stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, pour qui il s'agissait, donc, d'un baptême d'étude détaillée de projet de loi.

Le ministre l'a mentionné, donc, projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal. Je vous avais expliqué un peu le contexte,

il y a quelques jours, Mme la Présidente, qui nous menait à l'ouverture, donc, de la loi n° 24. Donc, comme parlementaires, donc, nous avons cette obligation de revoir certaines dispositions de la loi. Et, à ce titre, donc, ma formation politique, au cours de l'étude détaillée du projet de loi, a, je pense, donc, participé à ce que le tout se fasse dans l'ordre, mais en posant, donc, les questions qui s'imposaient, parce que, bon, c'est un projet de loi qui n'était pas très volumineux, mais qui, quand même, avait suscité l'intérêt de certains groupes qui sont venus en consultations particulières nous exposer leur vision du projet de loi et du régime de négociation applicable en l'espèce aux pompiers et aux policiers municipaux. Mais également, donc, d'autres groupes nous avaient fait parvenir des recommandations ou des questionnements, donc, quant à ce qu'il leur était proposé par écrit par le dépôt de mémoires à la commission. Donc, ma collègue et moi, donc, évidemment, donc, dans notre rôle de parlementaire, nous nous sommes fait un devoir, lors de l'étude détaillée du projet de loi, de poser les questions qui s'imposaient, en ce sens, mais également d'utiliser, donc, nos yeux et nos oreilles de juristes afin de nous assurer que le tout nous apparaissait conforme. Vous comprendrez, Mme la Présidente, que, puisque je vous dis que nous sommes en faveur de la prise en considération du rapport de la commission, que cela a été le cas tant pour ma collègue que pour moi, autant, donc, de ce qui se retrouvait, donc, dans le rapport qu'au niveau des amendements, d'ordre mineur et essentiellement de concordance, qui avaient été proposés par le ministre.

Dans l'ordre, donc, des questions auxquelles, donc, nous avons eu, donc, certaines réponses, donc, par exemple, donc, on pensait, donc, au nombre d'arbitres devant se retrouver sur la liste, le ministre l'a mentionné, donc, qu'avec le nouveau mécanisme d'arbitrage des différends proposé dans le projet de loi n° 88, donc remplaçant le conseil de règlement des différends qui se trouvait à la loi n° 24, donc, le nouveau mécanisme, donc, conservait la médiation obligatoire d'une durée de 60 jours, avec la possibilité d'étendre, donc, ce 60 jours... bon, en fait, donc d'étendre cette durée pour 60 jours additionnels, à la demande des parties, à la suite d'un processus, donc, de négociation de 240 jours. Donc, ces éléments-là, donc, étaient conservés, et on nous arrivait avec un régime d'arbitrage, donc avec un arbitre unique, avec présence de deux assesseurs, où, donc, l'arbitre, donc, serait déterminé conjointement par les parties, de consensus, à travers une liste qui sera... En fait, dès la sanction du projet de loi, donc, les parties seront déterminées par décret, donc, les parties les plus représentatives, et, par la suite, elles auront l'occasion de discuter pour une période de 90 jours pour déterminer qui fera partie de cette liste-là.

Ce qu'on retrouvait comme élément de flou, sur lequel on se posait des questions, ma collègue et moi, Mme la Présidente, bien, on se disait : Bien, en fait, on ne précise pas le nombre d'arbitres devant être sélectionnés sur cette liste. Parce qu'essentiellement on disait : Bien, s'il y a un nombre insuffisant de propositions, le ministre pourra compléter en se référant au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le CCTM, qui est aussi une instance paritaire, afin, donc, de déterminer, donc, qui pourrait éventuellement, donc, jouer ce rôle et ainsi compléter la liste. Je pense que le ministre nous disait que cette liste en comprenait 49, c'est bien ça? Et voilà.

Et donc ces éléments, donc, de confirmation qui étaient, donc, les points d'interrogation — et vous aurez compris, Mme la Présidente, qu'il s'agit, somme toute, de points d'interrogation mineurs — donc ils ont été éclaircis, ainsi qu'évidemment, donc, le processus au niveau, donc, des dispositions transitoires. On le sait, lorsqu'on a, donc, des mécanismes qui touchent différentes parties, il y a, donc... il est toujours opportun, dans un projet de loi, que soient comprises des dispositions transitoires qui nous amènent à la prochaine étape, donc, en douceur. Et nous nous sommes assurés, donc, de confirmer, auprès de la partie gouvernementale, qu'il n'y avait pas... qu'en fait qu'aucun différend en cours, donc, ne serait touché par le changement de mécanisme et que les dispositions transitoires se retrouvant au projet de loi nous permettaient bien, donc, de faire le tout en douceur, donc, sans que ce soit disruptif pour aucune partie.

En essence, c'est un peu ce que nous avons réalisé comme travail lors de l'étude détaillée de la commission. Évidemment, lors de l'adoption finale, Mme la Présidente, nous aurons l'occasion, si c'est encore vous qui présidez, donc, de poursuivre et de conclure cette conversation sur le projet de loi n° 88. Avec les éléments plus substantifs, ça nous permet d'avoir des échanges qui soient plus complémentaires lors de ces prises de parole. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Mise aux voix

Comme il n'y a pas d'autre intervention, le rapport de la Commission des institutions portant sur le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, est-il adopté?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement, pouvez-vous nous indiquer la suite des travaux?

M. Caire : Oui, Mme la Présidente. Pourriez-vous appeler l'article 1 du feuilleton, s'il vous plaît?

Projet de loi n° 81

Reprise du débat sur l'adoption du principe

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. À l'article 1 du feuilleton, l'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 février 2025, sur l'adoption du principe du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement.

Je crois que, Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce, vous deviez terminer votre intervention. Je vous rappelle que vous aviez utilisé 5 min 56 s de votre temps de parole.

Mme Désirée McGraw (suite)

Mme McGraw : Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir de revenir sur les points soulignés par ma collègue la députée de Mille-Îles, hier, notre porte-parole en matière d'environnement, changements climatiques, faune et parcs. Et, justement, je disais, évidemment, avec cette législation omnibus, c'est vraiment... c'est... il y a beaucoup de contenu, il y a beaucoup de stock. Et je ne reprendrai pas tous les propos de ma collègue, qui a vraiment passé à travers tous les enjeux, tous les thèmes, les thématiques, je m'attarderais aux thématiques de l'évaluation environnementale mais aussi les milieux naturels. Et je vais m'attarder à certains mémoires des groupes autochtones et environnementaux, et, entre autres, ceux qui n'ont pas eu la chance d'être présents, de participer aux consultations particulières, mais qui ont... je pense que c'est 22 groupes qui se sont présentés en consultations particulières, mais il y a, à date, et il y en a d'autres qui s'en viennent, 55 mémoires, donc plus que le double de groupes qui se sont présentés.

• (11 h 30) •

Je rappelle que le projet de loi se fait dans un contexte de transition énergétique qui est évidemment prioritaire. Et, avant de citer les mémoires de certains groupes, Premières Nations et aussi groupes environnementaux, je tiens à souligner, dans le mémoire d'Hydro-Québec, l'importance, l'enjeu puis le défi auxquels fait face le Québec, la planète entière. Et, justement, c'est pour... il faut vraiment mettre des efforts énormes pour déployer... bon, évidemment, pour réduire notre consommation dans un premier temps, mais, malgré cette réduction et ces efficacités-là énergétiques, il est nécessaire d'augmenter la puissance de nos... des installations d'Hydro-Québec de production existantes et d'en construire de nouvelles. Alors, ça, c'est dans le mémoire d'Hydro-Québec. Alors, ils prévoient des investissements de plus de 185 milliards de dollars d'ici 2035, les 10 prochaines années, et ils soulignent le fait que les projets sont indispensables si on souhaite réussir ce grand défi de société qu'est la transition énergétique.

Alors, on prend bien note. On sait qu'il y a le plan d'action 2035 et tous les projets qui en découlent, donc la tendance à la hausse va s'accroître. Et on comprend que le Québec est un leader, peut même être une superpuissance, l'anglicisme dirait un «superpower», en énergie propre. Il n'en reste que cette énergie propre doit aussi d'être l'énergie verte, qui ne comprend pas juste l'aspect de réduction des GES, mais aussi acceptabilité sociale et responsabilité environnementale. Donc, l'énergie verte et propre, les deux.

Alors, dans ce contexte-là, je voudrais souligner... dans le contexte de l'autorisation des travaux préalables... Parce que, justement, l'idée, c'est d'avoir une exemption pour les ministères, pour le gouvernement et notamment Hydro-Québec pour aller plus vite. Puis on comprend qu'Hydro-Québec a beaucoup d'expérience, évidemment, avec des grands projets, mais on prend bien note qu'il y a des groupes qui se sont prononcés avec des inquiétudes, dont des Premières Nations, qui sont des partenaires de premier plan pour Hydro-Québec. L'acceptabilité sociale passe par les communautés locales et les communautés... surtout les communautés autochtones.

Alors, on sait qu'avec le projet Hertel-New York, Mme la Présidente, le fait que la nation mohawk de Kahnawake est un partenaire, ça a été une des raisons pour lesquelles nous, notre formation, on a appuyé ce projet d'interconnexion Hertel-New York, mais aussi la gouverneure de New York avait dit qu'elle avait choisi Hydro-Québec pour ce projet-là notamment à cause de l'appui de la communauté Kahnawake autochtone. Alors, ils s'opposent, justement, à cette exemption. Et je vais citer le... Donc, c'est ça, justement, on souligne le fait qu'en dépit de la consultation prévue à l'étape il y a trop peu d'information... pardon, l'avis d'intention, trop peu d'informations vont être disponibles pour permettre une vraie, une réelle prise en compte des impacts sur les territoires et les droits des Premières Nations, et ce, autant pour les générations actuelles que pour les générations à venir. De plus, la remise en état de ces travaux repose entièrement sur la discrétion du ministre, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes. Il est aussi inconcevable d'imaginer une véritable remise en état des lieux dans plusieurs circonstances. Pensons notamment au remblaiement des milieux humides ou à l'ouverture des chemins, lesquels risquent assurément de favoriser la prédation d'espèces culturellement importantes pour les Premières Nations. Et ça, je cite l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, parce qu'ils n'ont pas eu la chance de se présenter en commission. Comme je le dis, je prends le temps de souligner leur... des éléments de leur mémoire.

Aussi, au niveau de certains groupes environnementaux, on a entendu le Centre québécois du droit de l'environnement, qui exprime, et je cite, ses préoccupations quant aux impacts potentiels du projet de loi sur la protection de la biodiversité et la participation démocratique. D'abord, l'octroi d'un pouvoir discrétionnaire au gouvernement pourrait permettre de soustraire en tout ou en partie l'obligation d'assujettissement à la PEEIE des projets présentant des risques environnementaux élevés. Ensuite, il privilégie, vis-à-vis des milieux naturels, une approche fondée sur la compensation, une méthode largement... qui a été reconnue comme étant inefficace, au détriment de mesures axées sur la protection, telles que l'évitement. Puis on a entendu plusieurs groupes qui ont dit, le slogan de éviter, mitiger... minimiser, pardon, et compenser, il faut commencer par éviter. Alors, c'est... dans un premier temps, il faut éviter. C'est ce qu'il y a de plus efficace.

Enfin, et je cite, il élargit les pouvoirs discrétionnaires du ministre... du ministre de l'Environnement, etc., permettant ainsi d'autoriser davantage d'atteintes aux espèces menacées et vulnérables, ce qui représente, à notre avis, une menace directe pour leur conservation.

D'ailleurs, on a eu un suivi avec le centre... le CQDE. Ils ont parlé de la possibilité de cession, que, justement, on pourrait octroyer, avec ce projet de loi, par exemple, au ministère de l'Économie, qui pourrait donc ensuite faire venir des entreprises privées. Ça fait qu'il y a quand même des préoccupations. Il va falloir trouver un équilibre et concilier ce besoin d'avoir une transition énergétique robuste. On comprend l'importance et l'urgence de faire cette transition et que le Québec... pour que le Québec demeure un leader, effectivement, mais, quand même, il faut bien prendre note des préoccupations des Premières Nations, des groupes environnementaux et de la science.

Alors, avec le temps qu'il me reste, je vais continuer à citer certains groupes, par exemple la SNAP, la Société pour la nature et les parcs Québec. Ils parlent justement d'ouvrir la porte... on parle encore une fois de cette fameuse exemption pour le gouvernement et notamment Hydro-Québec : «Il ouvre la porte à des travaux potentiellement irréversibles qui seraient effectués avant que leur impact ait été évalué adéquatement.»

Mme la Présidente, on veut mettre en place les conditions gagnantes pour cette transition énergétique, et ça, ça inclut notamment, évidemment, l'analyse énergétique, économique, l'acceptabilité sociale et environnementale. Et on a vu, avec Northvolt, parce que le gouvernement a contourné, en tout cas, a... en tout cas, le gouvernement a choisi de faire autrement, on va dire, qu'on a perdu beaucoup de temps. Et effectivement, il n'y avait pas d'acceptabilité sociale. Ça fait qu'il faut mettre en place les conditions gagnantes. Il faut bien faire les choses. Oui, il faut un allègement réglementaire. Il faut un allègement, il faut aller, oui, plus vite, mais on peut aller vite et bien faire les choses et faire les choses en ordre, Mme la Présidente.

Alors, je cite : «Les notions d'intérêt public, de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique sont très larges et peuvent notamment inclure beaucoup de projets.» Donc... «Les efforts de réduction de GES ne doivent pas se faire — encore une fois je cite — au détriment de la protection de la biodiversité.» Parce qu'il faut se rappeler que la conservation des milieux naturels, des habitats, c'est la solution la moins coûteuse et la plus efficace non seulement aux crises... aux crises interreliées des changements climatiques et la perte de la biodiversité, des solutions basées sur la nature. Ça fait qu'il faut conserver cette biodiversité, ces milieux naturels, justement, pour contrer les changements climatiques. Il ne faut pas l'oublier.

Alors... et les groupes proposent peut-être, justement, quelque chose qu'on trouve prometteur, l'évaluation environnementale stratégique ou sectorielle pour, justement, regarder, par exemple, l'ensemble du développement des industries éoliennes ou des minéraux critiques et stratégiques... devrait peut-être les regarder dans son ensemble. Ça, ce serait prometteur. Donc, on souligne, encore une fois, que les critères d'autorisation devraient être resserrés pour exclure les travaux dans les habitats d'espaces menacés ou vulnérables, car l'atteinte à leurs habitats risquerait d'être irréversible. Et la science nous confirme qu'une fois que l'habitat est détruit, avec tous les services écologiques aussi qui l'accompagnent, c'est... bien, on ne peut pas retourner en arrière. Ça fait qu'il faut bien faire les choses, Mme la Présidente. Il faut aller vite, mais il faut aller de façon rigoureuse et dans l'ordre.

• (11 h 40) •

Alors, il y a... comme je dis, il y a beaucoup de groupes qui ont parlé. La Fondation des Rivières, ils ont fait un propos intéressant de créer comme un registre ou une banque de lieux où on pourrait faire de la restauration. Donc, ils ont... mais, entre-temps, ils proposent un moratoire sur la destruction des milieux humides et hydriques tant que le programme de restauration n'a pas démontré une meilleure efficacité. Ça fait qu'il y a beaucoup... C'est très prometteur, ce programme-là, mais il faut y mettre plus de ressources, plus de temps pour qu'on réussisse et que la compensation financière est beaucoup moins efficace que la conservation, la restauration. Donc, encore une fois, dans un premier temps, éviter, ensuite minimiser, ensuite compenser, surtout avec la restauration. Alors, ils proposent aussi de conserver le 15 % des fonds de compensation pour des actions provinciales qui sont proposés dans le projet de loi n° 81. Alors... Et j'en passe.

Nature Québec, beaucoup de groupes qui se sont prononcés, l'industrie, le Conseil du patronat, la Fédération des chambres de commerce du Québec, les municipalités, comme je dis, les Premières Nations. Il y a beaucoup d'enjeux. C'est très important, Mme la Présidente, de vraiment trouver cet équilibre entre l'énergie, l'économie et l'environnement. Ça va demander un travail rigoureux, mais je suis confiante que le Québec est capable. On est un leader et on veut rester un leader en énergie propre et verte.

Et je... en conclusion, on va bien faire les choses. Et, comme ma collègue, elle a dit, on va agir de façon constructive, on va proposer des amendements pour bonifier le projet de loi, mais il y a beaucoup de préoccupations. On en prend note et on garde les communications avec les parties prenantes pour s'assurer avoir le meilleur résultat, parce que les enjeux, Mme la Présidente, sont vraiment primordiaux. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée.

Avant de vous céder la parole, Mme la députée de Chomedey, vous allez me permettre d'annoncer... En plus du débat de fin de séance annoncé hier, je vous informe qu'un autre débat de fin de séance se tiendra aujourd'hui, à 13 heures. Le premier débat portera sur une question adressée par Mme la députée de Bourassa-Sauvé à Mme la ministre de l'Emploi concernant la préservation des emplois dans le secteur manufacturier. Le deuxième débat portera sur une question adressée par Mme la députée de D'Arcy-McGee à M. le ministre responsable des Services sociaux concernant la crise en itinérance.

Ceci étant dit, Mme la députée, je suis prête à vous céder la parole.

Mme Sona Lakhoyan Olivier

Mme Lakhoyan Olivier : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, mon intervention est sur le projet de loi n° 81 modifiant diverses dispositions en matière d'environnement.

Pour débiter, il convient de préciser que ce projet de loi n° 81 a été déposé le 20 novembre 2024 par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, la Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement. Ma collègue la députée de Mille-Îles, qui est la porte-parole de l'opposition officielle dans ces matières-là, aussi ma collègue qu'on vient d'entendre, de Notre-Dame-de-Grâce, ont suivi ce projet de loi et elles ont déjà exprimé ici... elles ont fait leurs interventions, et je les ai écoutées avec beaucoup, beaucoup d'intérêt. Je vous le conseille, de les écouter. C'est vraiment intéressant.

Si adoptée, cette loi aura un impact majeur car elle modifiera des lois environnementales qui sont en vigueur présentement au Québec. C'est une loi omnibus qui aura une grande portée sur les projets environnementaux présents et futurs. Vous savez, Mme la Présidente, les milieux naturels, la faune et la flore me tiennent particulièrement à cœur. C'est pour cela que je suis heureuse de vous parler de ce projet de loi aujourd'hui. Je vais prendre un autre angle que mes deux collègues.

Ce projet de loi touche six thématiques, les suivantes : les véhicules lourds à zéro émission, les véhicules lourds, évaluation environnementale, réglementations provinciales et municipales, matières résiduelles, milieu naturel et mesures de contrôle environnemental et encadrement des activités. Là, je vais élaborer ces six points-là. On va pouvoir un peu comprendre qu'est-ce qu'on est en train de préparer.

Donc, si on commence avec le premier, qui touche les véhicules à zéro émission, surtout les poids lourds, le premier point touche la norme VZE, qui est, c'est-à-dire, les véhicules à zéro émission. La norme VZE vise à encourager la transition vers des véhicules plus propres et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les GES, liées au transport en stimulant l'offre de véhicules zéro émission. Le projet de loi inscrit un pouvoir habilitant permettant la réglementation d'une norme VZE pour les véhicules lourds. Il permet aussi l'ajout de pouvoirs permettant d'édicter un règlement visant spécifiquement les véhicules automobiles lourds et l'imposition d'exigences aux constructeurs automobiles. Il prévoit également des ajustements à la norme VZE visant les véhicules automobiles légers aussi. La norme VZE soutient les objectifs gouvernementaux en matière d'électrification des transports, notamment l'ambition d'avoir, écoutez ça, deux millions de véhicules électriques sur les routes du Québec d'ici 2030, dans cinq ans. Je ne sais pas si ce n'est pas trop rapide.

L'industrie de l'automobile est un secteur qui est inquiet par ce projet de loi. En effet, autant la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec, la CCAQ, que les Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada, CMAC, ainsi que l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, l'ACCV, stipulent la nécessité pour le Québec d'avoir une politique, une portée et un échéancier qui restent compatibles et qui maintiennent une cohérence avec les standards et les normes des autres entités et juridictions en Amérique du Nord, notamment en ce qui a trait aux véhicules lourds.

Un autre enjeu, c'est de connaître l'acceptabilité sociale envers l'électrification au complet, même des poids lourds. Il faut aussi se donner le temps afin de construire de nouvelles bornes. Il manque déjà des bornes. Et puis est-ce qu'on voudrait que ces camions s'arrêtent à tous les 200, 250 kilomètres? On ne finira pas, et ils n'arriveront pas à destination. Il faut donner la chance au réseau de se développer et de posséder les capacités en électricité afin de rendre cette électrification uniforme. Donc, c'est un beau projet à regarder, mais il y a beaucoup de pensez-y-bien. Il y a beaucoup de planification qu'il faut prévoir alentour. On n'est pas rendus là, là, les deux millions d'automobiles électriques ou les poids lourds, surtout, là, en cinq ans.

Le point 2 dans ce projet de loi, c'est l'évaluation environnementale. Le p.l. n° 81 propose que le ministre de l'Environnement puisse donner son accord au début des travaux d'un projet avant que celui-ci obtienne les autorisations environnementales lorsque le projet d'un ministère participe à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques ou relatives aux objectifs de la transition énergétique. Plus précisément, la future loi accorderait au gouvernement le pouvoir de décider que certains travaux préalables de projets majeurs pourraient être autorisés sans être assujettis à la procédure, la PEEIE, qui est la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux.

• (11 h 50) •

Hydro-Québec salue ces initiatives, et, pour sa vice-présidente exécutive, Claudine Bouchard, obtenir l'autorisation de débiter certains travaux préalables permettrait de devancer l'échéancier de certains projets, elle dit, de 12 à 18 mois, qui semble être une bonne chose pour Hydro-Québec. Par contre, le Centre québécois du droit à l'environnement, le CQDE, a exprimé de sérieuses préoccupations à l'égard de cette proposition qui constitue une forme de dérogation à la PEEIE, dont on a mentionné... Selon son groupe de juristes, autoriser des travaux préalables avant l'évaluation intégrale d'un projet contrevient au principe de précaution. Quant à la Fondation Rivières, elle atteste que, pour les consultations, nous n'aurons pas d'acceptation sociale, si les travaux sont accélérés et déjà commencés. Également, si le projet ne va pas de l'avant, on endommage des milliers... des milieux, excusez-moi, que nous ne pourrions pas revenir en arrière...

Ça me rappelle un projet, il n'y a pas très longtemps. Vous savez, dans ma circonscription de Chomedey, à Laval, plusieurs projets s'inscrivent dans le Plan régional de milieux humides et hydriques de Laval. Ces initiatives visent à renforcer les habitats naturels tant pour les espèces animales que végétales, tout en créant des espaces verts accessibles aux citoyens. L'objectif de la ville est ambitieux, restaurer et créer 15 hectares de milieux humides d'ici 2032, mais, pour que ces efforts portent leurs fruits, il est essentiel que le projet de loi soit bien ficelé afin de permettre aux municipalités de mener à bien ces projets, et je sais que c'est l'intention du ministre de le faire.

Un défi de taille, la préservation des milieux humides. Faire avancer de tels projets n'est pas toujours simple. Dans ma circonscription ainsi que celles avoisinantes, Laval a perdu 21 hectares de milieux humides et hydriques entre 2017 et 2022, et, selon les projections, 11 hectares supplémentaires pourraient disparaître dans les prochaines années.

Des résultats et défis à relever. Il existe toutefois des exemples de projets réussis. La plage de la Berge aux Quatre-Vents en est un bel exemple, de restauration réussie, mais malheureusement, tous les projets ne se déroulent pas comme prévu. Dans plusieurs années, un problème d'érosion affecte les berges d'un cours d'eau à Laval... Je veux dire, depuis plusieurs années, un problème d'érosion affecte les berges d'un cours d'eau à Laval. Pourtant, obtenir les approbations et les fonds nécessaires pour améliorer la situation prend du temps. C'est pourquoi nous devons nous assurer que ce projet de loi ne freine pas de telles initiatives.

Une réglementation essentielle pour nous. Cela nous amène à un point crucial, la cohérence entre la réglementation provinciale et municipale. Nous devons nous assurer que les villes disposent des outils et des ressources nécessaires pour préserver leurs milieux naturels et poursuivre leurs efforts de restauration sans entrave.

Je peux continuer très longtemps, mais je vais conclure. En général, Mme la Présidente, les dispositions de ce projet de loi semblent intéressantes. Toutefois, il existe plusieurs points à considérer et à rectifier. Ce projet de loi suscite beaucoup d'interrogations importantes. Un enjeu qui revient continuellement dans ce projet de loi réside dans les pouvoirs qui seraient accordés au ministre. Les réglementations pour les véhicules électriques lourds et la protection des milieux naturels constituent des exemples d'une telle largesse des pouvoirs du ministre. Il reste donc plusieurs questions sans réponse. Nous attendrons la réponse du gouvernement à ces interrogations avant de s'avancer plus loin. Nous voulons une meilleure protection de l'environnement, c'est bien évident, Mme la Présidente. Nous ne pouvons toutefois pas négliger les détails dans les modifications législatives qui sont apportées. Je vous remercie.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Comme il n'y a pas d'autre intervention, le principe du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, est-il adopté?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Donc, nous avons une demande de vote électronique. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : Et je vous demanderais de le reporter à la prochaine période des affaires courantes, Mme la Présidente.

Vote reporté

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Bien entendu. Alors, le vote sur le projet de loi n° 81 sera reporté à la prochaine période des affaires courantes.

Pour la suite des travaux, M. le leader.

M. Caire : Mme la Présidente, pourriez-vous suspendre jusqu'à 13 heures pour la tenue des débats de fin de séance que vous avez annoncés précédemment?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Bien sûr. Donc, je suspends les travaux jusqu'à 13 heures.

(Suspension de la séance à 11 h 56)

(Reprise à 13 h 01)

Débats de fin de séance

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Tel qu'annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder aux débats de fin de séance. Le premier débat portera sur une question adressée par Mme la députée de Bourassa-Sauvé à M. le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, en remplacement de Mme la ministre de l'Emploi, concernant la préservation des emplois dans le secteur manufacturier.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 310 du règlement, le député qui a soulevé le débat et le ministre qui lui répond ont chacun un temps de parole de cinq minutes, et ensuite la députée a un droit de réplique de deux minutes.

Alors, Mme la députée, je vous cède immédiatement la parole.

Impact sur les emplois dans le secteur manufacturier d'éventuels tarifs douaniers sur les exportations vers les États-Unis

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Ravie de vous revoir pour discuter d'un enjeu absolument crucial en ces temps de menaces tarifaires. Donc, nous avons obtenu un sursis de 30 jours, il reste 28 jours au gouvernement caquiste pour nous trouver un véritable plan de main-d'oeuvre pour savoir, donc, qu'est-ce que... qu'est-ce qui se fait avec, donc, les emplois qui sont en péril avec cette menace tarifaire. Mais d'abord je veux revenir sur la déclaration du premier ministre, en fait, les déclarations du premier ministre du Québec, parce qu'il ne l'a pas fait qu'une seule fois, hein?

La première fois que je l'ai entendu nous dire, donc dire à la population québécoise, donc, dans les médias, qu'inquiétez-vous pas, donc, là, il y aura des pertes de 100 000 emplois, mais je vous ai trouvé la solution miracle, tous ces gens-là iront travailler sur les chantiers d'Hydro-Québec, donc ils iront sur la Baie James et ils pourront aller travailler sur les chantiers de construction, hein, parce que, les emplois manufacturiers, c'est bien connu, c'est du un pour un, du jour au lendemain, donc, les gens peuvent se requalifier vers le secteur de la construction ou vers les chantiers d'Hydro-Québec, la première fois que j'ai entendu ça, Mme la Présidente, je me suis dit : Ce sont des exemples, c'est une erreur, c'est une façon... c'est une maladresse, hein? On le sait, parfois, donc, il y a certaines maladresses qui sont effectuées par le gouvernement lorsqu'il y a des prises de parole, particulièrement par le premier ministre. Mais ensuite

il l'a répété une deuxième fois puis il l'a répété une troisième fois. Et là ce que j'ai constaté, c'est qu'en fait ce n'est pas une maladresse, Mme la Présidente, ce n'est pas... ce ne sont pas des exemples parmi tant d'autres, c'est le véritable plan qu'a concocté la CAQ pour requalifier les travailleurs qui seraient potentiellement, donc, touchés par la menace tarifaire du président des États-Unis, Donald Trump.

Je dis... là, j'ai dû prendre un pas de recul, Mme la Présidente, parce que, là, je me suis demandé : Comment se fait-il que le premier ministre en soit arrivé à ce plan-là? Comment ça se fait qu'il se soit dit : Moi, j'ai le secteur manufacturier, ici, qui est angoissé, qui regarde ce qui se passe, qui exporte — et, on le sait, nos exportations, c'est environ... c'est à 70 %, donc, aux États-Unis, hein? — donc, pour nos entreprises qui exportent, donc, et là qui se disent : O.K., qu'est-ce qui va se passer avec nous... que la première chose que le premier ministre leur dit, que le premier message qui leur soit transmis, c'est : Moi, je vais vous prendre vos travailleurs puis je vais les envoyer sur ces différents chantiers là?

Et là j'ai besoin d'expliquer, donc, quelque chose aux gens qui nous écoutent, Mme la Présidente, parce que ce n'est pas anodin, hein, que ce sont les exemples que le premier ministre nous a donnés. C'est pour ça que je me suis dit... Bon, la première fois, j'ai dit : Je vais laisser passer. La deuxième et la troisième fois, je me suis dit : Ça, c'est le plan concret. Parce qu'au-delà de se dire : O.K. bien là, on a une solution miracle pour tout, on va accélérer les chantiers d'Hydro-Québec, clairement, on va pouvoir mettre ça en place tout de suite, du jour au lendemain... Mais j'ai gratté un petit peu puis je me suis dit : Aie! Est-ce que ça se peut que le gouvernement se dise qu'il ait trouvé sa solution miracle aux enjeux de pénurie de main-d'oeuvre qu'il vit dans ces deux industries?

Et c'est là que je prends un peu de recul, Mme la Présidente. Parce que vous m'avez vue me lever, parfois même en débat de séance... en débat de fin de séance, pour questionner le gouvernement sur sa stratégie main-d'oeuvre. Hein, on le sait, le gouvernement a lancé, à la fin du dernier mandat, l'Opération main-d'oeuvre, avec des cibles de recrutement dans le secteur de la construction, et, à l'occasion, j'ai questionné la ministre de l'Emploi en disant : Bien, c'est parce que vous n'êtes pas en train de les atteindre, ces cibles-là. On ne voit pas, donc, l'ombre d'une idée pour parvenir à atteindre ces cibles-là.

Et, le projet de loi n° 51, j'ai été là-dessus, moi, j'étais en faveur du principe du projet de loi, mais aussi ce que j'avais dit au ministre lors de l'étude détaillée : C'est bien beau, mais, en fait, il faudrait aller encore plus loin, parce que la mobilité de la main-d'oeuvre, les entraves sont très, très fortes, et on n'y arrivera pas avec le projet de loi qui nous a été présenté. C'est une avancée, certes, mais insuffisante pour répondre aux besoins puis ce n'est pas ça qui va nous aider à recruter.

Les formations accélérées. Combien de fois j'ai dû me lever en période de questions, en Chambre, lors, donc, de débats comme celui-ci, pour demander au gouvernement... en fait, pour souligner les incohérences dans ces programmes de formation accélérée, où ce qu'on voyait, c'est que des gens étaient payés... et je l'ai fait aussi, donc, lors de l'étude des crédits budgétaires, que des gens étaient payés parfois pour réparer, donc, leurs propres cabanons, qu'ils allaient chercher, donc, des compétences pour ne pas travailler dans l'industrie de la construction. Et manifestement, dans les... bien, dans, bon, les dernières semaines, donc, avant les fêtes, le gouvernement a tiré la plug sur ces programmes-là.

Donc là, nous en sommes donc à une période de menaces tarifaires. Le premier ministre devrait envoyer un message rassurant à l'industrie manufacturière, aux industries exportatrices et leur dire : Bien, voilà, ma première... ma priorité des priorités, bien, c'est de préserver les emplois dans votre milieu. Et j'aimerais savoir quel est le plan du gouvernement pour préserver ces emplois.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je cède la parole à M. le ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Merci, Mme la Présidente. Bien, ça va me faire plaisir de répliquer à ce que je viens d'entendre, Mme la Présidente, parce que je vous avoue qu'il y a quelques propos qui ont été tenus par ma collègue de Bourassa-Sauvé qui m'ont fait dresser les cheveux sur la tête.

D'abord, Mme la Présidente, s'il y a une chose que ce gouvernement a démontrée, c'est sa capacité à s'adapter aux situations d'urgence. J'en veux pour preuve, pendant la pandémie, notre capacité à former des préposés aux bénéficiaires d'une façon rapide, efficace, qui sont venus donner des résultats concrets pour lutter contre la pandémie, aider notre réseau. En termes de prévisions, on a aussi mis des programmes en place pour attirer plus de gens dans les technologies de l'information, les ressources informationnelles, comme on dit maintenant, parce qu'on comprend tous que ce sont des métiers d'avenir, et notre gouvernement a été extrêmement actif là-dessus. Ma collègue en a parlé, les programmes de formation en construction. Donc, Mme la Présidente, le gouvernement, au niveau de qualifier de la main-d'oeuvre, est en action à court terme, à moyen terme et à long terme.

Maintenant, sur ce qu'a dit le premier ministre, ma collègue de Bourassa-Sauvé — c'est une femme intelligente — sait très bien, sait très bien que ce n'est pas ce que le premier ministre a dit, absolument pas. Le premier ministre a dit quoi? Il a dit : Ma première priorité, c'est de maintenir les emplois dans le secteur manufacturier. Ça, c'est ce qu'il a dit.

Maintenant, on est dans quelle situation? On est dans une situation où le Québec exporte pour 87 milliards aux États-Unis et importe pour 43 milliards aux États-Unis. Donc, les Québécois, c'est 71 % de leurs exportations qui s'en vont aux États-Unis. C'est notre plus gros client. Et historiquement c'était correct, c'était compréhensible que ce soit comme ça. Maintenant arrive le nouveau président, qui, je pense pouvoir dire, a pris de court à peu près tout le monde avec ses menaces de barrières tarifaires. Je ne pense pas que ma collègue de Bourassa-Sauvé avait vu venir ça. Alors, il faut réagir à ça, il faut réagir à ça. Ce que le premier ministre dit, c'est que, oui, on veut maintenir nos emplois dans le

manufacturier selon nos entreprises, mais il ne faut pas non plus se voiler la réalité. Si cette menace-là est mise à exécution, si cette menace-là est mise à exécution, ça aura des impacts importants sur nos entreprises exportatrices.

Alors, qu'est-ce qui peut arriver? Quels sont les scénarios plausibles? Un, l'entreprise exporte moins aux États-Unis, donc doit trouver de nouveaux débouchés, de nouveaux marchés pour ses produits, et nous serons là, le gouvernement sera là pour les accompagner dans la transition. Ça, c'est ce que le premier ministre a dit. Soit l'entreprise ne peut pas exporter ses produits vers d'autres marchés, devra trouver de nouveaux produits, de nouveaux débouchés, et là il y a une situation temporaire, et, encore là, le gouvernement sera là pour les accompagner, mais des mesures dans une situation temporaire. Troisième situation, l'entreprise n'exporte plus, doit diminuer sa production, ne trouve pas de nouveaux marchés, ne trouve pas de nouveaux débouchés, donc aura nécessairement besoin de moins de main-d'oeuvre, et ça, ça pourrait être de façon permanente.

Alors, ce que le premier ministre a dit, c'est que nous ne pouvons pas subventionner des emplois parce que l'entreprise n'aura pas de travail pour ces employés-là. Donc, dans ce cas-là très précis, et je suis convaincu que ma collègue de Bourassa-Sauvé avait très bien compris ça, oui, on pourra offrir à ces employés-là de se requalifier et d'aller vers des secteurs où il y aura du travail.

Le premier ministre a donné un exemple qui est les chantiers d'Hydro-Québec, qui, évidemment, va ouvrir beaucoup d'opportunités d'emplois, donc ça pourrait être une situation où ces employés-là, qui doivent être qualifiés, qui doivent s'en aller vers un nouveau secteur, bien, il y aura des débouchés. Et, Mme la Présidente, ce que nous avons dit, comme on l'a fait avec d'autres secteurs d'emplois, j'ai donné l'exemple des préposés aux bénéficiaires, nous pourrions aider ces employés-là à se requalifier. Une fois requalifiés, il y aura des débouchés parce qu'il y aura des projets, notamment, pas exclusivement, mais notamment ceux d'Hydro-Québec, qui pourront permettre à ces employés-là de se replacer dans des emplois, Mme la Présidente. C'est ça que le premier ministre a dit.

Maintenant, des barrières tarifaires, il n'y en a pas. Le plan, il est là. Mais on ne mettra pas nos cartes sur la table avant de savoir qu'est-ce que les Américains vont faire. Parce que 87 milliards, c'est encore ça, le meilleur plan.

• (13 h 10) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le ministre. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée.

Mme Madwa-Nika Cadet (réplique)

Mme Cadet : Mme la Présidente, 28 jours, il nous reste 28 jours pour entendre, de la part du gouvernement caquiste, un plan sérieux. Ce que je viens d'entendre, Mme la Présidente, ce n'est pas l'ombre du début d'un plan sérieux pour replacer, donc, la main-d'oeuvre. Ça, c'est la première des choses, Mme la Présidente.

L'autre chose, moi, ce que je déplore, là, c'est qu'à la première occasion, première soirée, la première fois que le premier ministre du Québec s'adresse à la nation, s'adresse au peuple, plutôt que de se faire rassurant, bien, il utilise... il se dit : Ah! bien, voilà. Moi, j'ai trouvé une solution. Donald Trump a mis sur un plateau d'argent la solution aux problèmes que je n'arrivais pas à régler. Le programme de main-d'oeuvre dans le secteur de la construction, la CAQ n'arrivait pas à la régler. On l'a questionné maintes et maintes fois là-dessus. Le plan d'action d'Hydro-Québec 2035 requérant 35 000 travailleurs par année, combien de fois on a demandé au gouvernement : Quel est votre plan pour y parvenir? Il n'y en avait pas. Donc, je trouve que le premier ministre s'est empressé de trouver... de se dire : Et voilà, bingo! J'ai trouvé la solution à mon beau problème.

D'autre part, parce que le ministre a parlé de diversification des marchés, bien, si on veut que nos entreprises diversifient leurs marchés... puis on le veut. Nous, le Parti libéral du Québec, on l'a demandé au gouvernement. Ça fait partie de nos demandes en ce moment, donc, de diminuer, donc, les barrières interprovinciales qui existent et de trouver d'autres marchés, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'extérieur. Bien, si on souhaite être sérieux là-dessus, bien, il faut s'assurer que les employés, donc, puissent demeurer le plus possible dans l'industrie manufacturière. S'ils quittent par milliers, Mme la Présidente, est-ce que vous pensez sérieusement que ce sont les employés qui reviendront comme par magie dans l'industrie manufacturière qui seront capables de l'aider à se... à trouver, donc, d'autres marchés d'exportation?

Donc, Mme la Présidente, nos travailleurs ne sont pas de la marchandise à exporter. Le secteur d'activité...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée.

Maintenant, nous allons procéder au deuxième débat de fin de séance. Donc, Mme la députée de D'Arcy-McGee, je vous cède la parole pour une durée de cinq minutes.

Plan de lutte contre l'itinérance

Mme Elisabeth Prass

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Donc, aujourd'hui, on va parler de l'itinérance. C'est un sujet qu'on aborde souvent parce que, clairement, c'est un enjeu qui est présent partout et qui n'arrête pas d'augmenter, mais on va mettre l'emphase, aujourd'hui, sur la situation à Montréal. Parce qu'on a appris aujourd'hui, par exemple, qu'en 2024 la STM a expulsé 1 000... excusez-moi, 12 124 personnes, soit 2 000 personnes de plus que l'année précédente. Et, quand on parle à la STM puis on parle de la situation de l'itinérance, ils nous disent que le métro est rendu le plus grand refuge à Montréal, et on ne peut pas être l'unité de débordement en matière d'itinérance.

Il y a quelques semaines, il y avait l'enjeu de deux jeunes personnes qui, depuis deux ans, habitaient dans les métros de Montréal, qui étaient connues par les CISSS et les CIUSSS. Et aujourd'hui on apprend que 12 000 personnes ont

dû être expulsées, dans la dernière année, des différentes stations de métro. Les mesures entourant la gestion de l'itinérance à la STM coûtent environ 33 millions de dollars par année. Et le gouvernement s'est engagé à investir 24 millions, sur les deux prochaines années, pour des refuges haltes-chaleur à Montréal. Ce 33 millions de dollars, que la STM doit dépenser par année, serait mieux utilisé si on pouvait justement créer des refuges et des haltes-chaleur pas seulement dans la période d'hiver, mais au courant de l'année, qui sont ouverts 24/7, 365 jours de l'année.

Dans le même sens, en 2024, trois urgences d'hôpitaux à Montréal, soit le CHUM, l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital de Verdun, ont reçu 9 175 sans-abri durant l'année 2024. Et c'est une hausse de 43 % par rapport à l'année précédente. Nos urgences, nos hôpitaux sont déjà débordés, leur rôle n'est pas d'être une halte-chaleur ou un refuge pour les personnes sans-abri qui prennent des lits, qui prennent des ressources qui pourraient aller pour des personnes qui ont des enjeux de santé. Au Palais des congrès de Montréal dans les huit premiers mois de l'année de 2024, il y a eu 8 000 expulsions, soit plus de toute l'année 2022. Et, en 2023, les expulsions étaient en hausse de 143 % au Palais des congrès de Montréal.

Clairement, les refuges, financements, les ressources que le gouvernement met en place pour la ville de Montréal ne comblent pas le besoin, parce qu'à part les hôpitaux, les... à part les urgences, le Palais des congrès, les stations de métro, on sait qu'il y a des gens, malheureusement, qui se retrouvent... Il y avait un enjeu à Longueuil, des gens qui se sont retrouvés dans un passage piéton, qui vivaient là, manque de ressources, des gens qui habitent... qui... excusez-moi, qui s'hébergent dans des... entre deux portes, dans des immeubles, dans des centres d'achats, quoi que ce soit. Donc, clairement, le travail que le gouvernement est en train de faire ne répond pas à la besoin... aux besoins de presque 5 000 personnes qui sont en situation d'itinérance. Et, même, ce chiffre-là date de 2022. Et on sait, sur le terrain, on nous dit qu'il y a vraiment une explosion pas seulement à Montréal, à travers la province, mais également à Montréal, dans les dernières deux années, pour la présence de personnes qui sont sans-abri.

Également on a parlé ce matin de l'argent qui est venu du fédéral suite à l'entente qui a été signée avec la province. Je comprends qu'enfin l'argent a été débloqué au mois de décembre, mais ce qui a fait en sorte que ça a retardé des projets qui devaient être mis en place justement pour cet hiver pour que des personnes ne se retrouvent pas dans un froid glacial quand il fait moins 25° dehors à dormir dehors. Donc, il y a eu un retard qui a été... qui a fait en sorte... un retard de la part du gouvernement qui a fait en sorte que cet argent, le temps qu'il soit débloqué, bien, il y a plusieurs projets qui s'inscrivaient dans cet investissement-là qui soit ne verront pas le jour cette année parce que l'argent est arrivé trop tard... Et, un exemple de ça, c'est la Mission Old Brewery qui nous dit que le temps que les organismes sélectionnés soient informés et mettent en place les services, bien, l'hiver est presque terminé.

Donc, c'est une question de planification, c'est une question de vraiment comprendre c'est qui, les différents acteurs sur le terrain, c'est question de se parler et c'est question de se coordonner, parce que, quand on entend que des gens sont en train de faire des crimes violents, en train de poignarder des personnes uniquement pour qu'ils puissent se retrouver dans une prison parce qu'ils savent qu'ils vont être chauffés... ça va être chauffé, ils vont avoir un toit, il va y avoir des ressources qui vont être là pour... qui vont leur être offertes, bien, ce n'est pas là qu'on est supposés être rendus dans notre société en 2025. Nous sommes quand même une société qui est assez bien nantie, et de savoir que des gens sont tellement désespérés qu'ils vont commettre un crime contre un étranger juste pour se retrouver dans une prison, c'est vraiment... honnêtement, c'est crève-coeur, c'est crève-coeur. Donc on demande une meilleure planification et une meilleure cohérence entre les différentes instances. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à céder la parole à M. le ministre responsable des Services sociaux.

M. Lionel Carmant

M. Carmant : Oui, merci beaucoup, Mme la Présidente. Très heureux de venir vous parler aujourd'hui, là, de notre planification en itinérance, qui, vraiment, fait partie d'un document essentiel qu'on a déposé en 2021 sur le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.

Il faut savoir où est-ce qu'on... d'où on est partis, Mme la Présidente. Il y a eu un premier plan d'action en itinérance en 2010, qui incluait un financement d'à peu près 4,8... non, 8,4 millions de dollars récurrents dans ce... dans ce premier plan là. Il y avait plusieurs mesures ponctuelles, cependant, mais la base récurrente était à peu près de 8,5 millions de dollars. 2015-2020, le plan suivant a rehaussé le financement en itinérance de 4,8 millions de dollars, Mme la Présidente. Nous, on a déposé un plan costaud dans un contexte où, vu l'épisode de pandémie, on s'attendait à ce qu'il y ait des répercussions sur l'itinérance, avec un financement de 280 millions sur cinq ans, un peu plus que 45 millions de dollars.

Donc, on a mis des principes fondamentaux là-dedans qui sont de développer une trajectoire en itinérance dans toutes les régions du Québec. J'insiste beaucoup sur le «toutes les régions du Québec», parce qu'un des principes de base, c'est que c'est plus facile de se rétablir dans sa région et de réintégrer la société dans sa communauté. Auparavant, souvent, les... même sur la Rive-Sud, que vous connaissez bien, on envoyait soit les gens à Longueuil, soit à Montréal, plusieurs régions les envoyaient vers Québec. Et là c'est très difficile parce que ces individus-là ne connaissent personne, ne connaissent pas les ressources, etc.

• (13 h 20) •

Donc, moi, j'ai traversé tout le Québec à développer des ressources partout où les gens levaient la main. Je vais donner quelques exemples. La petite municipalité de Baie-Saint-Paul, 7 300 habitants, nous ont demandé de l'aide en itinérance. On a créé une minimaison avec eux pour que les gens puissent se rétablir et réintégrer la société là-bas. Dolbeau, population de 13 000 habitants, Mme la Présidente, ils étaient inquiets de la hausse de l'itinérance dans cette région-là.

On a créé un refuge pour venir en aide à cette population-là. Il y a eu des situations un peu particulières, comme Trois-Rivières, par exemple, où il y avait vraiment une hausse importante de l'itinérance. Eux, ils nous ont demandé d'ajouter deux refuges à leur trajectoire. On a été au rendez-vous, Mme la Présidente, on a ajouté deux refuges cette année, et le maire de Trois-Rivières était extrêmement content. Gatineau, on connaît la situation à Gatineau, un autre endroit où l'itinérance a explosé. Ils sont venus avec un projet un peu différent où l'industrie privée est venue aider avec des tentes qu'ils ont installées, le projet Transition Québec. Encore une fois, notre gouvernement, avec la ministre de l'Habitation, ministre des Affaires municipales, on a été au rendez-vous, et Transition Québec s'est développé.

Donc, Mme la Présidente, le premier message, c'est que nous, on a développé des ressources en itinérance partout au Québec, des ressources qui sont ouvertes 24 heures par jour, sept jours par semaine, 12 mois par année, alors qu'avant on parlait seulement de mesures hivernales.

Maintenant, Montréal, Montréal également, on a augmenté de beaucoup les ressources, Mme la Présidente. Cette année seulement, c'est 93 millions de dollars qui vont pour la ville de Montréal, quand on combine notre plan d'action interministériel et l'initiative du fédéral Vers un chez-soi. On a doublé le nombre de refuges, on les a ouverts 24/7 et on a ajouté des ressources en logement de transition pour accompagner les gens et les aider à sortir de l'itinérance.

Ce qu'il faut comprendre, puis, quand on écoute les gens qui travaillent dans les organismes communautaires, c'est ce qu'ils nous disent, actuellement, il y a des gens qui sont dans les refuges, qui sont là depuis la pandémie, qui sont prêts à réintégrer un logement, mais qui ont besoin de ce soutien résidentiel, de cet accompagnement pour le faire. Donc, nous, ce qu'on cherche, c'est vraiment de développer, avec les municipalités et les organismes communautaires, du logement supervisé. Et ça, on travaille beaucoup là-dessus, c'est ce que je disais pendant la période de questions. Moi, j'étais avec... à l'église Sainte-Bibiane, où on a un projet potentiel de 40 logements, et j'accompagnais un organisme communautaire pour aider à sortir ce projet-là de terre, Mme la Présidente. Donc, très impliqué à ce niveau-là également.

Ce qu'il est important de savoir aussi, c'est qu'au dernier dénombrement, sur les presque 5 000 personnes en situation d'itinérance, il y en avait 1 000 qui étaient dans la rue, les autres étaient dans des situations d'hébergement sans domicile fixe. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a ajouté plus de 1 000 places en refuge à la ville de Montréal, puis on va continuer à en ajouter selon les besoins. Mais, quand on sort quelqu'un de l'itinérance vers un logement supervisé, on libère une place de refuge et on rentre quelqu'un qui est dans la rue dans un refuge. Donc, d'une pierre on a deux coups, je pense, c'est l'initiative la plus performante, Mme la Présidente, puis c'est celle que je vais continuer d'appuyer. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, M. le ministre. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée de D'Arcy-McGee pour son droit de réplique de deux minutes.

Mme Elisabeth Prass (réplique)

Mme Prass : Merci, Mme la Présidente. Un des exemples que le ministre a cités, les deux refuges qui ont été ouverts à Trois-Rivières, il a fallu que le maire de Trois-Rivières écrive une lettre ouverte adressée au ministre pour qu'il soit d'accord pour ouvrir les deux. Donc, on apprécie qu'en fin de compte ça a été fait, mais ce n'était pas... il y a du travail qui a été fait derrière ça par les élus municipaux.

Le ministre nous parle du plan de lutte contre l'itinérance de 2021-2026. Nous sommes en 2025, et le visage de l'itinérance a énormément changé dans les dernières années, suite à la pandémie, suite aux hausses de coût de la vie et surtout aux crises du logement. Donc, les façons de faire et les solutions qui étaient en place en 2021 ne donnent pas les mêmes résultats aujourd'hui où on voit de plus en plus des personnes qui travaillent en situation d'itinérance, des personnes avec des handicaps, avec des troubles du spectre de l'autisme, une déficience intellectuelle ou les personnes âgées.

Donc, oui, le gouvernement investit, mais on ne voit pas nécessairement les résultats. Quand une personne... Quand 17 % de la population itinérante à Montréal a un travail, il faut se poser des questions, parce que, clairement, c'est une nouvelle situation. La situation a évolué, et il faut amener des solutions pour répondre à ces réalités-là.

Également, on sait qu'aujourd'hui la première raison pour laquelle les gens se retrouvent en situation d'itinérance, c'est les expulsions et évictions d'appartements. Donc, il y a du travail de prévention qui peut se faire quand on voit qu'une personne vulnérable est sur le bord de perdre leur logement, parce qu'on sait que, malheureusement, souvent, la prochaine étape, c'est qu'ils vont se retrouver dans la rue.

Donc, on voit les investissements, mais on ne voit pas les résultats et on ne connaît pas la vision du gouvernement dans le contexte de 2025. Oui, à la fin de la journée, on veut évidemment que les gens se retrouvent avec un logement, mais il y a tellement de situations entre-temps qu'on voudrait une vision claire qui soit... par le gouvernement. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Ceci met fin aux débats de fin de séance. M. le leader du gouvernement.

Ajournement

M. Caire : Oui, Mme la Présidente, je vous demande d'ajourner nos travaux au mardi 11 février 2025, à 13 h 40, s'il vous plaît.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.
En conséquence, nous ajournons nos travaux au mardi 11 février 2025, à 13 h 40.

(Fin de la séance à 13 h 27)